C.R.I.C. N° 56 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 65 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 13 février 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Interpellations et questions orales 4

Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le rapport du GIEC quant au réchauffement climatique»

Question orale de M. Di Antonio à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les conclusions du GIEC à propos du réchauffement climatique»

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Borsus, Di Antonio, Gennen, Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 4

Interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Fonds d'investissement agricole 2007-2013»

Question orale de M. Di Antonio à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le Fonds d'investissement agricole»

Question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réforme du Fonds d'investissement agricole et son impact sur les zones défavorisées»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, MM. Di Antonio, Fourny, Gennen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 13

Interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la nomination du Comité de direction de la SWDE»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Organisation des travaux 24

Questions orales 24

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recyclage des pneus utilisés pour les silos des agriculteurs»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 24

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement du sport équestre en Région wallonne»

Orateurs : M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 25

Question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réapparition de la grippe aviaire en Europe et ses conséquences pour le secteur avicole wallon»

Orateurs : M. le Président, M. Thissen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 27

Question orale de M. Langendries à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nouvelles technologies dans le développement du tourisme»

Orateurs : M. le Président, M. Langendries, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 29

Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le déclin de la population de muscardins dans les forêts wallonnes»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 30

Question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les Maisons du tourisme»

Orateurs : M. le Président, M. Fourny, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 31

Liste des abréviations courantes 34

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de Mme CASSART-MAILLEUX, Vice-Présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 14 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RAPPORT DU GIEC QUANT AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE»

QUESTION ORALE DE M. DI ANTONIO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR «LES CONCLUSIONS DU GIEC À PROPOS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le rapport du GIEC quant au réchauffement climatique», et la question orale de M. Di Antonio à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur «les conclusions du GIEC à propos du réchauffement climatique».

Ont demandé à s'inscrire dans le débat : M. Gennen et M. Wesphael.

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je voudrais avoir l'occasion de faire le point avec vous quant à la conférence qui s'est récemment tenue dans le cadre de l'examen de cette importante matière qu'est le réchauffement climatique et plus globalement, l'état de notre planète.

Les conclusions des experts du Groupe international d'étude sur le climat réunis à Paris étaient attendues. L'ampleur de leur constat fut, pour les observateurs et les acteurs, une surprise partielle.

Manifestement, un très large consensus scientifique conclut :

– à un *trend* du réchauffement climatique ;

– au fait que celui-ci pourrait conduire à une élévation significative de la température moyenne de notre planète ;

– aux conséquences catastrophiques de cette même hausse ;

– à la responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique tant par son activité que par son empreinte écologique.

Je pense que ces quatre éléments sont évidents pour l'opinion internationale dans sa globalité, à un point tel que les Chefs d'états ont souhaité réagir suite à la prédiction de ceux-ci, et plus particulièrement en ce qui concerne l'accroissement de la température de 2 à 4,5° d'ici la fin du siècle et de ce fait, l'augmentation du niveau des océans et des mers, la fonte de la calotte glacière et des neiges, l'augmentation des phénomènes tropicaux, des changements de tempêtes, des phénomènes climatiques violents, l'augmentation des pics de chaleur extrêmes avec des conséquences sur le biotope, sur l'activité, sur la vie humaine et sur les végétaux.

Donc, la Belgique est elle-même concernée, notre Région l'est aussi. Et je pense que pour la première fois, il semble y avoir une prise de conscience collective forte du fait que notre planète est largement en danger du fait de notre faute collective.

Loin de moi l'idée de me réfugier dans des constats simplistes, je sais que nous avons eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises sur cette thématique, je sais également que le Gouvernement a fixé une réunion en mars 2007 au cours de laquelle les thématiques de l'environnement, de l'énergie, du cadre de vie, seront spécialement abordées.

Aujourd'hui, je pense – et c'est le centre de mon interpellation, Monsieur le Ministre – que nous devons, en tant que pouvoirs publics, bien appréhender les conséquences de cette étude et des travaux de ce groupe international d'experts sur le climat.

L'action du Gouvernement doit être transversale. Elle doit toucher l'ensemble des domaines de l'activité, et c'est vraiment le challenge à réussir. Nombreux sont ceux qui considèrent que ce cri d'alarme est aussi une opportunité pour pouvoir enfin partager avec les gens, les acteurs sociaux, économiques … des mesures collectivement admises. Les secteurs d'activités concernés par les mesures à prendre pourront

largement investir aussi dans toute une série d'activités nouvelles.

C'est une chance de repenser notre relation avec notre cadre de vie et la planète. Je pense qu'après l'avoir largement consommée, souvent sans modération et sans penser au lendemain, nous devons aujourd'hui y prêter attention et que tous les acteurs politiques, qu'ils soient internationaux, fédéraux, régionaux, réfléchissent à un faisceau de mesures et d'actions concrètes. Il faut penser globalement, mais il faut agir localement.

C'est ce challenge que nous devons relever ensemble. Je souhaitais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, car je vous sais sensibilisé par cette matière. Notre attente en termes de mesures, de compréhension et d'adhésion à ces mesures, est forte. Le Gouvernement doit réagir de manière événementielle car depuis cette prise de conscience collective, on ne pensera désormais plus notre relation avec notre cadre de vie de la même façon. Aujourd'hui, chacun est concerné et je souhaite que nous ne manquions pas ce rendez-vous important.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Di Antonio (cdH). – Madame la Présidente, je ne reviendrai pas sur les constats que vient d'énumérer M. Borsus et qui sont de plus en plus unanimes – réchauffement, élévation du niveau de la mer, hausse du niveau des mers de 7 mètres, impact divers sur la faune, la flore, mise en danger de la biodiversité …

Ce tableau apocalyptique confirmé par des scientifiques a donné lieu à un certain émoi dans notre société et notamment dans le monde politique. Nous avons eu l'occasion notamment d'entendre le Premier Ministre Verhofstadt, annonçant une concertation avec les Régions pour mettre sur pieds un plan baptisé «Kyoto +».

Vous avez, de votre côté, Monsieur le Ministre, annoncé vouloir impérativement réduire les émissions de gaz à effet de serre en Région wallonne de 20 % à l'horizon 2030 et de plus ou moins 60 % en 2050, notamment par le biais d'un plan air-climat.

Le Gouvernement wallon a décidé de faire du 15 mars prochain une journée spéciale mettant la lutte contre le réchauffement climatique à l'honneur. Quelles actions déterminées étudiez-vous d'ores et déjà pour tenter d'endiguer ce phénomène au niveau wallon ?

Par ailleurs, le Premier Ministre a parlé d'une concertation avec les Régions. Des contacts ont-ils déjà été pris dans ce sens ?

Le Gouvernement wallon ne devrait-il pas suggérer de mettre en place un plan d'énergie alternatif aux énergies fossiles ?

Le Gouvernement wallon a-t-il prévu une étude concertée sur les leviers d'action en matière fiscale ?

Au-delà du plan air-climat qui constitue sans doute un premier pas pour la diminution des gaz à effet de serre en Région wallonne, quelle autre mesure transversale le Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre ?

Ma question, au départ, s'adressait d'ailleurs au Ministre Di Rupo, puisque c'est vrai qu'il s'agit d'une matière pour laquelle il va falloir que l'ensemble des Ministres collaborent.

J'ai lu aussi ces derniers jours que les bourgmestres socialistes s'engageaient à réduire de 20 % la consommation énergétique des communes. Le Gouvernement compte-t-il suggérer que l'on puisse étendre cela à l'ensemble des communes ? Ce serait, à mon avis, une très bonne idée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, vous comprendrez que sur un thème aussi important, les mandataires socialistes ne peuvent que se joindre aux précédentes interpellations afin de faire aussi entendre leur préoccupation et leur volonté d'inscrire l'action contre le réchauffement climatique dans une perspective de développement durable.

J'étais parmi les quelques mandataires qui ont assisté à la projection du film d'Al Gore, Monsieur le Ministre, que vous avez organisée avec une série de mandataires wallons. Vous y avez d'ailleurs exposé toute une série de mesures qui étaient prises ou en passe d'être prises sur le plan wallon, ce qui est déjà évidemment une excellente chose.

Ce que je voudrais simplement dire, c'est que je n'ai pas tellement envie d'anticiper sur une réunion qui aura lieu le 15 mars. C'est une réunion thématique du Gouvernement consacrée au réchauffement climatique. C'est très important. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas notre avis à donner et c'est d'ailleurs l'occasion de le donner. J'attends avec beaucoup d'impatience les conclusions de cette réunion thématique.

J'imagine que vous allez y aborder pas mal de choses, amplifier certainement des actions qui sont en cours. Ce que je voudrais, c'est ne pas répéter ce que mes collègues viennent de dire car il suffit d'ouvrir le journal pour se rendre compte que tout cela fait partie des informations que nul ne peut ignorer et qu'il s'agit d'une préoccupation qui est plus que jamais

d'avoir une action concertée au niveau Belge. Je ne voudrais pas que cela parte dans tous les sens à force de déclarations et de surf sur l'événement, même si c'est souvent comme cela que ça se passe.

Je voudrais également insister sur la nécessité d'une concertation au niveau européen, Monsieur le Ministre. Et je pense qu'il y a encore beaucoup à faire notamment sur le plan européen. Je crains qu'on ne loupe une partie des objectifs si nous n'avons pas cette action concertée.

Je souhaite aussi que l'on soit particulièrement attentif dans les actions ciblées et transversales, au fait de ne pas accabler les plus faibles. Nous avons déjà vu sortir, dans la presse ou au travers de déclarations publiques, des intentions qui indiquent que, peut-être, ne seront pas vraiment ciblés – et je ne vous vise pas quand je dis cela, car ce n'est pas vous qui êtes l'auteur de ces déclarations – les fauteurs de trouble, mais que certaines mesures pourraient peut-être porter sur le plus grand nombre, et ce, de façon tout à fait arbitraire. Et donc, je dis halte à des mesures qui ne seraient pas ciblées et qui feraient peser leur poids sur les plus faibles et en tout cas, sur ceux qui peuvent le moins contribuer aux actions à entreprendre.

Voici les quelques réflexions que je voulais vous adresser, Monsieur le Ministre. Je terminerai par une autre préoccupation qui est celle de l'évaluation. J'insiste vraiment sur cet objectif qu'est l'évaluation législative. Nous manquons, au niveau de la Région wallonne, d'un outil qui pourrait nous aider à évaluer l'efficacité des différents textes que nous adoptons, au niveau du Parlement, ainsi que l'efficacité de leur exécution. Donc, j'attire l'attention sur la nécessité d'avoir, un jour – et je le dirai également au Ministre-Président –, un véritable outil d'évaluation législative. Cela concerne le Parlement lui-même mais également le Gouvernement.

Enfin, je pense qu'il y a aussi l'évaluation sur le terrain. On sait que la DGRNE – la Direction générale de la Nature, des Ressources naturelles, et de l'Environnement – dispose d'outils importants et qu'elle travaille efficacement à l'élaboration des plans. Je voudrais vous demander si elle dispose aussi des moyens directement ou indirectement par contrat avec des tiers pour évaluer l'efficacité des actions que l'on mène sur le terrain. Je pense notamment aux actions qui concernent particulièrement l'émission du CO_2.

Quand on pense aux mesures additionnelles qui sont prévues pour l'après première phase de Kyoto, Je me demande s'il ne faudrait pas aller plus loin et anticiper des mesures pour les mettre à exécution sans attendre si longtemps.

Sans vouloir vous interroger sur vos intentions, on sait ce qui existe, ce que vous avez déjà mis en œuvre, nous prendrons encore patience jusqu'au 15 mars, date tellement proche de nous lorsque l'on considère les années qui ont déjà été perdues.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je me joins à cette interpellation. Vous imaginez bien que je suis assez sensible aux conclusions du GIEC, travaux que je suis maintenant depuis quelques années. Le rapport préalable avait déjà été examiné sous la précédente législature et ne disait pas vraiment autre chose que ce qui est dit aujourd'hui, par notre Parlement. Comme quoi, il faut parfois quelques années avant que la prise de conscience ne soit véritablement au rendez-vous et à l'ordre du jour.

Je ne vais pas m'étendre sur les conclusions, tout le monde les connaît : nécessité d'aller vite, objectif de réduction des émissions… En fonction du Gouvernement mis en place, les objectifs peuvent varier et nous sommes dans une logique objectivement de *marketing* préélectoral.

Il faut passer aux actes. Et je dois vous avouer que j'ai déposé le 20 septembre 2004 une proposition de décret visant à mettre œuvre une stratégie de développement durable en Wallonie, qui n'a pas encore été examiné, ne fût-ce que 5 minutes, par notre commission, pour des raisons d'agenda peut-être, mais cela en dit long aussi sur le fait que le développement durable n'a pas été, jusqu'à présent, une priorité de notre Parlement. C'est le moins que l'on puisse dire.

Ce que je crois, c'est qu'au-delà de l'action du Gouvernement et au-delà de l'action du Parlement, il faut une plate-forme wallonne pour le développement durable. Il faut, à travers des mécanismes transversaux, réunir l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la Wallonie en vue de définir ensemble un certain nombre d'actions dans lesquelles nous allons tous travailler. Pourquoi ? Parce que j'ai constaté que ce qui venait de manière trop coercitive, n'était pas nécessairement compris par les acteurs qui devaient mettre cela en place. Donc, je pense que si on examine le texte que j'ai déposé, on verrait qu'il y a quelques mécanismes qui permettraient à la fois d'associer des acteurs économiques et sociaux – le Conseil économique et social de la Région wallonne – des acteurs environnementaux, mais aussi des gens qui, aujourd'hui, risqueraient de subir le coût de ces mesures, en l'occurrence des gens à faible revenu.

Je suis vraiment convaincu que nous devons agir tout de suite dans le cadre d'une plate-forme wallonne pour le développement durable.

Concernant votre plan Air climat, je souhaiterais savoir quand nous pourrons examiner dans le détail vos 40 propositions. Pourquoi vous le distribuez partout sauf aux parlementaires ? J'aurais bien aimé, en tant que Parlementaire, prendre connaissance du document. Vous le présentez à Namur devant des élus locaux – c'est très bien –, vous présentez le film d'Al Gore – je n'ai pas de problème avec cela –, mais je suis obligé de réagir maintenant sur ce que je lis dans la presse par rapport au plan Air-climat. Je trouve que ce serait quand même bien que le Gouvernement communique ses intentions en la matière, même si on ne peut pas l'interroger sur celles-ci, surtout quand je constate que vous communiquez vos intentions au public. Donc, je serais vraiment intéressé de pouvoir disposer de ces documents. Ce n'est pas une critique, mais simplement une volonté d'avancer dans ce dossier.

Dernier élément de mon intervention, je vous demande d'être très attentif à la dimension transversale de la politique wallonne en matière de développement durable parce qu'il y a des filous dans votre Gouvernement. Je ne doute pas un seul instant de votre volonté et je connais votre sensibilité en matière de climat, d'environnement et de développement durable – il n'y a pas beaucoup de différences entre nous à cet égard – mais je connais aussi la propension d'autres à se dépêcher pour construire de nouveaux réseaux autoroutiers, d'autant plus que nous sommes aujourd'hui devant des choix fondamentaux. Si je prends l'exemple de ma région, Liège, nous avons le choix, aujourd'hui, entre la construction d'une liaison autoroutière de 12 km qui va dévaster un poumon vert, mais outre cela, qui va avoir comme effet un appel d'air extrêmement important ou le financement d'un grand réseau structurant en site propre – je pense au tram – de transports en commun. Donc, nous sommes véritablement à l'heure des choix. Or, s'il n'y a pas une démarche transversale du Gouvernement à laquelle tous les Ministres adhèrent et dont vous êtes le porteur, je crains fort que, demain, ce que vous allez mettre en chantier ne soit immédiatement contredit par une autre Ministre qui va exercer une politique exactement inverse à la vôtre.

Je m'excuse de réintervenir encore une fois là-dessus, parce que je l'ai fait il y a 15 jours, mais je suis vraiment inquiet de voir, aujourd'hui, M. Daerden avancer à ce point sur de nouveaux tronçons autoroutiers alors qu'il me semble que ce n'est pas la priorité – et je salue d'ailleurs l'initiative de certains Parlementaires qui vise à introduire le débat sur la question de l'éclairage public des autoroutes.

On ne peut pas à la fois introduire ce débat et en même temps faire des politiques contraires à cet objectif de diminution de CO_2.

Voilà les quelques remarques, Monsieur le Ministre, que je souhaitais partager avec vous. Étant intervenu ici, je retire mon interpellation relative au développement durable. Vous avez tous les éléments d'un puzzle que je vous demande de construire pour sauver la planète.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et en celui de M. Di Rupo.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, pratiquement, toutes les questions qu'on me pose aujourd'hui touchent de près ou de loin au développement durable. Je pourrais largement vous le démontrer.

Je ne vais pas m'étendre sur le rapport du GIEC. Il s'agit effectivement d'une validation de chiffres et de prévisions dont les scientifiques ont déjà parlé de nombreuses fois.

La différence réside dans la prise de conscience politique collective internationale.

Le constat en tant que tel, je crois qu'il est maintenant connu depuis bien longtemps.

Nous devons nous attacher à valider – c'est important – politiquement le constat de cette étude et passer aux actions. Il ne s'agit pas seulement de mettre sur pied des objectifs par État ou par Région ni de surenchérir pour savoir qui émettra le moins de CO_2 d'ici 2020, 2030 …

M. Borsus (MR). – N'avez-vous pas été concerté concernant la décision des communes de diminuer leur émission de 20 % ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Attendez, Monsieur Borsus, laissez-moi aller jusqu'au bout. Je parle globalement et plus particulièrement en ce qui concerne «Kyoto +».

L'union fait la force, c'est une devise qui est certainement chère à certains dans cette assemblée, mais je crois qu'en termes de lutte contre le réchauffement climatique, cette devise doit être la nôtre. Nous devons dépasser tous les clivages et nous mettre d'accord, d'une part, sur les objectifs en termes de réduction de gaz à effet de serre, et d'autre part, sur les moyens d'atteindre ces objectifs. C'est le plus important et le plus relevant.

Je rappelle que nous avons des objectifs qui ont été fixés au travers d'accords internationaux, avec, notamment pour Kyoto, une réduction de 7,5 % de nos émis-

sions de gaz à effet de serre pour 2008-2012. C'est le premier palier. D'aucuns s'efforcent parfois à parler plutôt de 2020 ou de 2050 pour éviter de parler de ce qui est le premier objectif que nous devons atteindre. Nous avons un objectif équivalent Région wallonne-Belgique. Ce n'est pas le cas de la Flandre puisqu'elle doit se «contenter» d'un effort de 5,2 % de réduction, et Bruxelles, de 3,4 %. C'est leur premier palier. Notre crédibilité dépendra de cette première étape. En effet, nos actions d'aujourd'hui porteront leurs fruits sur 2020. C'est notamment l'exemple du parc automobile dont on ne constate les répercussions que plus tard. Donc, les décisions que nous allons prendre aujourd'hui, c'est seulement en 2018, 2019, 2020 que nous pourrons en bénéficier totalement.

Pour faire une petite parenthèse concernant le rapport, quand on parle de planète en danger, c'est d'abord et avant toute chose toute une série d'espèces qui sont concernées et nous sommes fragilisés en tant qu'espèce humaine. Nous sommes en danger ! Plusieurs espèces disparaissent, en ce compris dans notre propre Région. Pour rappel, près de 1.095 espèces sur 2.741 suivies sont menacées. Cela donne une idée de l'ampleur du problème au niveau de notre Région. Nous en reparlerons, ce jeudi, au cours de nos auditions quant à la biodiversité.

Je crois qu'on est tous d'accord sur l'aspect de grande transversalité qui doit exister au travers d'actions pour lutter contre le réchauffement climatique, transversalité au niveau de l'ensemble des compétences du Gouvernement. Il doit exister en chacun un objectif de Ministre de l'Environnement pour lutter contre le réchauffement climatique.

Certaines politiques sont plus évidentes et sautent davantage aux yeux, par exemple les politiques liées au transport, à l'énergie, à l'économie, mais aussi au niveau de la recherche scientifique, de l'éducation… Bref, cela touche tout le monde.

La transversalité doit traverser la réalité d'un Gouvernement pour rejoindre l'État fédéral et avoir des politiques cohérentes en matière notamment fiscale.

Au niveau de l'Union européenne, *leader* en termes de lutte contre le réchauffement climatique, il importe de rentrer effectivement dans une démarche globale. Vous l'avez d'ailleurs souligné, Monsieur Borsus et Monsieur Wesphael. Il est important aussi bien entendu d'agir au niveau local. On en voit d'ailleurs bien l'importance dans toutes les propositions qui sont faites aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de mettre en exergue non seulement la primordialité du fait que les communes participent à cette lutte contre le réchauffement climatique, mais j'ai également tenu deux séances d'information à cet égard, réunissant plus de 600 mandataires de toutes formations politiques. Cela démontre quand même l'intérêt de ces derniers par rapport à quelque chose qui peut paraître très lointain et loin de leurs préoccupations communales. Je ne peux évidemment que les en remercier.

Chaque parti peut évidemment faire des propositions en la matière, mais nous devons être structurés, avancer dans une démarche commune, globale, au niveau communal, pour éviter que chacun ne parte dans tous les sens. Je crois que c'est notre rôle au niveau du Gouvernement de pouvoir fixer des objectifs et d'avoir une démarche commune au niveau local.

L'avantage au niveau local est de pouvoir se rapprocher le plus possible de chaque citoyen par rapport à cette réalité. Il y a quelque temps encore, les citoyens ne se sentaient pas concernés par Kyoto. Puis cette réalité a commencé à s'étendre de l'État fédéral aux Régions, puis aux communes, pour finalement toucher directement chaque personne dans ses propres comportements.

En outre, nous devons travailler sur les objectifs que la Région se fixe et pour lesquels il y a accord au niveau national et international – les 7,5 % de réduction de gaz à effet de serre.

Il est vrai que, de par les politiques qui ont été menées, nous rencontrons, au niveau de la Région, des réalités économiques difficiles, avec notamment l'arrêt de certaines entreprises qui ont permis d'accélérer cette diminution d'émission de CO_2. Cela étant, nous sommes dans un *trend* qui correspond davantage que dans d'autres régions à la réalité de nos objectifs. Mais si nous voulons aller plus loin et pouvoir franchir un palier durant la période 2008-2012 – et mon objectif est très clair : arriver à une réduction de 10 % et non de 7,5 % de CO_2 – il faut comprendre l'importance de la politique communale. Ce n'est pas seul que nous pourrons y arriver au niveau de la Région. Nous avons besoin aussi du concours de l'ensemble des communes wallonnes.

J'ai par ailleurs présenté aux communes des actions concrètes inscrites dans le plan Air-climat sur lequel je travaille depuis un an. Je vous remettrai la version exhaustive et définitive. Il n'y a aucun problème avec cela. Nous sommes en train de le finaliser, raison pour laquelle cela prend un peu de temps. Cela concerne tous les secteurs d'activité au sens le plus large possible au niveau de notre Région. Par ailleurs, je ne veux pas que ce plan soit ni concret, ni fixé, au préalable, dans un agenda, ni sans le budget qui s'y rattache. Bref, je désire parvenir à un véritable tableau de bord qui permettra à chacun d'avoir son propre «cahier de charges» et vérifier si les objectifs sont atteints. Cela se concrétise évidemment dans le temps. Ce ne sont pas des actions qui ont effet immédiat, à l'exception de certaines. Prenons par exemple la performance énergétique des bâtiments. Il faut évaluer de

quelle façon et dans quels délais on va pouvoir réduire d'autant les émissions de gaz à effet de serre. Il convient de prendre des mesures politiques fiscales, particulièrement au niveau de la taxation des véhicules. Le but serait d'avoir une taxation qui serait liée aux émissions de CO_2 et non une taxation liée, comme aujourd'hui, à la puissance du véhicule et à l'âge de celui-ci. Il faut tenir compte de cela, vous avez parfaitement raison, Monsieur Gennen, je le défends très concrètement, et instaurer ce système de façon radicale, mais progressive, avec des modalités pour aider ceux qui, dans notre société, n'ont pas accès, pour des raisons financières, à d'autres possibilités.

Dans toutes les politiques que nous menons, nous devons faire attention à ne pas laisser des gens sur le bord du chemin. Je prends un exemple dans le secteur de l'eau, dans l'assainissement des eaux, et plus particulièrement, par rapport à l'épuration individuelle. J'ai refixé des priorités environnementales puisque c'est en fonction de l'impact environnemental que les zones sont déterminées – zones de baignade, zones de captage et aspect masse d'eau à risque, biodiversité –. De plus, il a fallu respecter l'équité sociale au niveau de la rapidité d'accès à la prime. La Région est même intervenue pour les personnes qui voulaient installer une station d'épuration mais qui ne pouvaient en débourser les frais à l'avance.

Je ne vais pas vous citer ici l'ensemble des actions prises dans le plan car cela prendrait trop de temps. Comme vous l'avez très bien indiqué, il y a des échéances qui sont fixées par le Gouvernement. J'évoquais tout à l'heure les bâtiments et les transports, vous avez cité toute une série de choses qui me paraissent importantes à entendre ici. Mais plus fondamentalement, nous avons un premier devoir et il ne dépend que de nous d'agir tout de suite. Si je prends des exemples concrets, il est vrai que socialement, nous devons faire en sorte que la population puisse s'inscrire et participer à la lutte contre le réchauffement climatique et n'exclure personne.

Au-delà de cela, ne nous cachons pas chacun derrière nos propres réalités. Nous avons des responsabilités en fonction de nos compétences, des leviers déjà très importants. Je prenais l'exemple du parc automobile tout à l'heure, mais rien n'empêche de *screener* tous les cahiers de charges au niveau de la Région, au niveau des achats et d'y induire des closes environnementales. Il ne dépend que de nous d'avoir une démarche plus positive par rapport à l'ensemble des achats. Cela passe aussi bien par les achats papiers que par l'ensemble des véhicules, ou des performances énergétiques des bâtiments publics. Montrons l'exemple en la matière. Le devoir d'exemple est très important. On se réfugie souvent derrière toute une série de choses qui ne font pas avancer le *schmilblick* et on a plus facile de dire aux autres ce qu'il faut faire que de montrer l'exemple. Je crois qu'ici, nous devons être exemplaires en la matière.

Un point important qui a été relevé par M. Di Antonio, c'est la cohérence entre la Région et le Fédéral. Je rappelle d'abord que le Fédéral, en Comité de concertation de mars 2004, a décidé la répartition de l'effort entre les Régions. Il a également décidé de recourir au mécanisme flexible à concurrence de 120 millions d'euros.

Tout cela, à ma connaissance, n'a pas été provisionné. J'ai entendu l'énumération des mesures avec beaucoup de plaisir, mais les moyens pour les mettre en œuvre, avec beaucoup de tristesse et de désolation. Très rapidement, le Gouvernement fédéral devra avoir une concertation avec les Régions, même si celle-ci existe déjà via la Commission nationale climat à laquelle nous participons. Il est vrai que les débats y sont parfois vifs, notamment lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de notre Région et de la Wallonie en particulier. Mon objectif est que nous dépassions les 7,5 % fixés à l'échéance 2012. Dans cette optique, il est clair que le «plus» de réduction doit pouvoir s'inscrire dans un mécanisme au bénéfice de la Région qui aura fait le plus gros effort et ne pas retourner dans un pot commun au niveau fédéral.

La situation est très tendue puisque tous les pays ont le même objectif à atteindre en même temps. Je peux vous dire aussi que le quota de CO_2 qui aujourd'hui n'est pas très élevé risque d'exploser en termes de prix.

Je vous rappelle ma détermination à l'égard du décret Kyoto, voté au mois de novembre 2004, et qui est particulièrement relevant au niveau belge, mais aussi européen. Nous avons instauré, à travers ce décret, le fonds de Kyoto, dans lequel nous avons la garantie que les surplus que nous pourrions opérer durant la période 2008-2012 iraient alimenter des politiques strictement et exclusivement environnementales. Bref, nos efforts seront non seulement récompensés en termes de valorisation financière, mais les recettes en tant que telles iront dans un fonds pour des politiques en matière d'innovation de recherche, etc. au niveau de notre Région.

C'est un système qui, évidemment, a un effet particulièrement relevant et multiplicateur. C'est quelque chose de concret. En novembre 2004, il est vrai, reconnaissons-le, que le réchauffement climatique était sans doute différent et qu'on en parlait moins, mais nous avons quand même voulu adhérer à ce décret.

Si je vous parle de cela, c'est pour vous montrer l'intérêt qu'il y a, tant sur le plan environnemental que budgétaire, mais aussi – et je vais y arriver – sur le plan économique et social.

Je serais particulièrement fier – et c'est dans cette logique que je m'inscris – de dire que notre petite Région, mais vive, est un exemple et un excellent élève en matière d'objectifs environnementaux, et particulièrement en ce qui concerne cette lutte contre le réchauffement climatique. Je souhaiterais qu'on puisse même dépasser les objectifs fixés pour 2012 afin que nous puissions en être récompensés en termes d'image – puisque ce n'est quand même pas négligeable d'être dans les meilleurs au niveau européen – mais aussi au niveau budgétaire et économique. Nous pourrons en effet, je le répète, grâce nos efforts, investir dans d'autres politiques telle que la recherche. C'est un plus pour nos entreprises et donc, pour l'activité et l'emploi.

Je voudrais continuer sur cette cohérence nécessaire entre le Fédéral et la Région. Je crois que l'on doit tenir un discours de vérité et savoir reconnaître les erreurs qui ont été commises. Une chose est sûre, notre politique doit être plus cohérente en matière fiscale, notamment pour tout ce qui est déduction – que ce soit pour une chaudière particulièrement intéressante sur le plan des émissions, que ce soit pour l'utilisation d'énergies fossiles, que ce soit par rapport au chauffe-eau, aux panneaux solaires ou encore au photovoltaïque, etc. Nous devons nous mettre du côté du citoyen. J'aspire donc à plus de cohérence à ce niveau-là.

En ce qui concerne l'aspect social, le Gouvernement fédéral a pris des dispositions en la matière. Si je prends notamment les déductions fiscales au niveau des véhicules quant au rejet CO_2, c'est tant mieux, mais il faut faire attention aussi aux personnes qui ne rentrent pas dans le champ d'action de l'intéressement fiscal en tant que tel afin qu'elles puissent également bénéficier de toute une série d'avantages.

Bientôt, nous aurons un rendez-vous important au niveau électoral et très rapidement le Gouvernement fédéral devra avoir une concertation avec les différentes Régions.

Bref, il faut que les politiques s'additionnent, s'articulent et ne se contredisent pas mais aussi qu'elles se mettent du côté, non seulement des citoyens, mais aussi des entreprises.

Outre cela, il faut tenir compte de l'effet pervers de la taxation qui a été relevé par la Cour d'arbitrage sur les écotaxes et les taxes sur les emballages. Ces taxes incitent nos concitoyens à franchir nos frontières – nous sommes un petit pays entouré, il ne faut pas beaucoup de temps pour en rejoindre un autre – et à poser des actes de consommation à l'étranger au niveau du transport, des émissions de CO_2, et ce n'est pas l'idéal non plus au niveau de la compétitivité de nos entreprises.

Nous devons avoir une politique qui soit la plus cohérente possible afin de pouvoir aller au bout des choses. C'est très important.

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans trois semaines, à l'occasion du décret déchet, pour éviter toutes les importations de déchets entre les différentes régions.

M. Gennen a parlé tout à l'heure de l'aspect évaluation de législation. C'est un aspect particulièrement important. Ce n'est pas exclusif aux politiques environnementales. Par contre, ce qui me paraît davantage essentiel c'est l'instauration de tableaux de bord par Ministre et par compétence. Le mot «Ministre» est l'anagramme du mot «intérim» et nous ne sommes là que pour un certain temps, au plaisir de certains et au malheur des autres, d'où la nécessité d'avoir des politiques comme celles-là qui s'inscrivent dans le temps, sur plusieurs années. C'est même une obligation de se doter d'un tel instrument pour réussir le palier 2008-2012 et certainement les différents paliers qui le suivront.

Pour terminer, Madame la Présidente, je mentionnerai que j'attends avec impatience que le Gouvernement wallon valide le plan Air-climat. Nous nous y employons et nous y arriverons, l'ensemble de mes Collègues étant très sensibles à réussir cet objectif pour la Région mais aussi ceux qui concernent l'aspect économique, social et environnemental.

Au niveau économique, nous avons une extraordinaire opportunité de pouvoir amener notre Région à s'inscrire dans ce développement durable avec la création d'emplois. J'en suis plus que convaincu. Il y a des preuves. Prenons l'exemple de BioWanze où, à partir de 500 millions d'euros d'investissement, une centaine d'emplois ont été créés sur le site, mais il y a également eu 300.000 m^3 de bioéthanol et une porte ouverte à 10.000 exploitations agricoles de froment et des betteraves.

D'aucuns vont me dire que ce n'est pas cela qui va régler les problèmes agricoles, j'en suis bien conscient, c'est une évidence. Mais je crois qu'il était très important pour notre Région de s'y inscrire et d'avoir le projet le plus environnemental possible. Nous avons exigé, au niveau du Fédéral, que deux éléments interviennent dans le cahier des charges, à savoir, la non-utilisation d'énergie fossile sur le site et l'approvisionnement de proximité par rapport aux matières premières. Et ceci, uniquement dans le but de défendre les agriculteurs, mais aussi pour faire en sorte que les émissions de CO_2 de par les transports soient les moins fortes possibles.

Nous avons relevé ce défi ensemble – Fédéral, Régions. D'autres opportunités vont intervenir. Elles seront de plus en plus nombreuses.

Pour ce qui est de la stratégie pour le développement durable en Wallonie, pour rappel, le 22 avril 2005, la Conférence interministérielle a adopté un projet de texte cadre commun sur la stratégie nationale de développement durable. Le 26 mai, nous avons pris acte au niveau du Gouvernement de ce texte cadre commun et le Gouvernement m'a mandaté pour mener et représenter cette stratégie nationale dans laquelle vient s'inscrire la stratégie régionale en tant que telle.

Suite à la confirmation du mandat par le Gouvernement en date du 22 décembre, j'ai invité la DGRNE à passer une convention avec une société de conseil en développement durable en vue de pouvoir rédiger un texte et une stratégie régionale de développement durable pour le printemps de cette année, en précisant évidemment qu'elle devait répondre au moins à toute une série d'exigences.

La première exigence, c'est d'offrir une réponse aux principaux défis et questions que soulève le développement durable dans sa mise en pratique quotidienne dans notre Région à échéance 2015.

La seconde, c'est d'intégrer toute une série d'éléments existants au travers des axes d'engagement de la Région. Je pense notamment au Contrat d'avenir, au plan Marshall, aux décisions du Gouvernement en matière de sites pollués, de déchets, d'assainissements appropriés en zones rurales, de distribution, etc.

La troisième, c'est d'obliger l'articulation avec la stratégie européenne de développement durable dans le processus de Lisbonne et les autres outils de planification du développement durable.

La dernière, c'est d'être le plus didactique possible et faire en sorte que chacun puisse participer. Ce n'est pas une stratégie hors du temps, hors de la réalité de la population.

C'est la Société Cap Conseil qui a remporté le marché. Nous avons pu évaluer les offres sur la base de différents éléments, notamment l'expérience du contractant, les montants sollicités par celui-ci pour la réalisation du travail… L'inspecteur des finances a rendu un avis favorable en date du 24 mai 2006 et la convention a été conclue en date du 6 juin 2006 pour un montant de 48.150 euros. Je m'excuse d'être précis, mais cela vous permettra d'avoir l'ensemble de la réponse.

Plus globalement, et pour conclure, il est clair et net que toute une série de politiques qui ont été menées par la Région, en ce compris le plan Marshall, intègre l'élément environnemental et vise à avoir la plus grande cohérence possible dans les décisions prises et à prendre. Au niveau du plan Marshall, plus de 343 millions d'euros, soit un tiers total du budget, ont été consacrés à l'assainissement des sites pollués ou peu pollués. L'axe environnemental n'a donc pas été oublié, l'axe social non plus.

Cela étant, je vous rejoins sur un élément, c'est au niveau de l'exigence que nous devons avoir dans le temps – et je crois que nous y arriverons. Je vous ai entendu parler de l'aspect coercitif des choses, cela doit exister, en tout cas, pour les responsables politiques. Avant d'exiger auprès de la population toute une série d'éléments, il faut d'abord qu'il y ait une cohérence dans les politiques que nous menons.

Il est clair qu'au travers le travail qui a été réalisé, il est intéressant d'avoir un avis sur l'axe du développement durable dans les décisions que nous prenons à quelque niveau de pouvoir que ce soit, et ce, sur le plan didactique et pédagogique. Il importe de ne pas annoncer toute une série d'objectifs pour après tendre vers l'opposé, d'où cette importance au niveau de la cohérence, et croyez-le bien, ce Gouvernement a cette harmonie comme ligne de conduite pour faire en sorte que l'ensemble des trois piliers soient intégrés le plus possible dans les politiques que nous menons.

Mme la Présidente. – Le sujet était très important, mais il est vrai que vu l'ordre du jour de la commission, il faudra un minimum respecter le temps de parole.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, vous parlez de cohérence, cependant, par rapport à l'annonce du Ministre-Président qui précise que pour 110 communes, une réduction de 20 % de la concentration de CO_2 est envisagée, quelle est votre position ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On peut même dire 25 % car je l'ai entendu dans d'autres familles politiques. Je crois que je vous ai répondu très largement. Je ne suis pas encore concerté par rapport à ce qui se passe à l'intérieure d'une formation politique en tant que telle.

Mme la Présidente. – Monsieur Borsus, nous n'allons pas faire un débat là-dessus, vous avez la parole pour une réplique.

M. Borsus (MR). – Manifestement, on ne lui a rien demandé, soyons clairs.

On annonce que pas loin de 40 % des communes wallonnes vont réduire de 20 ou 25 % la concentration de CO_2 et on ne le concerte pas avant.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Au sein du cdH on parle de 25 %.

M. Borsus (MR). – Je voulais simplement avoir confirmation, Monsieur le Ministre, du fait que vous n'aviez pas été concerté sur cette matière, ce que je trouve déplorable. Dès lors, où est la cohérence ?

D'autres exemples pour illustrer le fait que, nonobstant votre bonne volonté, l'ampleur du chemin est encore extrêmement considérable. Lorsque je vais visiter les bâtiments de la Région wallonne, je ne parle pas de notre Parlement, mais des bâtiments d'administration, ou encore des régies du MET, je me demande où en est la préoccupation énergétique.

Je vous invite sincèrement, Monsieur le Ministre, Chers collègues, à aller visiter ces bâtiments, ces écoles préfabriquées provisoirement, installées il y a 25 ans, pour vous rendre compte qu'il faut vraiment un geste fort du pouvoir politique régional, mais aussi des autorités publiques pour inverser la tendance.

En ce qui concerne le décret sur la performance énergétique, nous sommes sous le coup de la menace de la Directive européenne d'être soumis à une astreinte à cause de notre retard. Or, ce décret n'était pas toujours pas à l'ordre du jour de notre commission de ce lundi. Donc, sur le terrain décisionnel, juridique et réglementaire, là aussi, manifestement, il y a encore beaucoup de travail à réaliser.

Le sens de mon interpellation était de dire que même si les intentions sont généreuses – personne n'en disconvient –, la situation est plus qu'urgente, et l'on a vraiment besoin, maintenant, d'un plan qui implique tout le monde. Et que le Ministre-Président, l'espace d'un lundi matin, n'annonce pas X % et puis, que le Gouvernement annonce trois jeudis plus tard X autres %. Il faut adopter une attitude transversale et que l'on accepte de vous confier ou à votre collègue, le Ministre en charge de l'Énergie, une mission de coordination et d'entente.

J'attends réellement avec impatience ces mesures qui vont concerner les pouvoirs locaux, l'ensemble des Ministères, la Communauté française – et pourquoi ne pas organiser une réunion intergouvernementale avec la Communauté française – pour qu'enfin, au début du mois de mars, on puisse dire : «*Voici le tableau de bord et la signature de chacun des Ministres régionaux et communautaires*.».

C'est en tout cas l'appel que je lance par votre intermédiaire ce matin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Madame la Présidente, je confirme certains propos quant à l'évidence du travail à fournir en Région wallonne mais aussi au niveau des Pouvoirs locaux. Les 20 ou 25 % de réduction, lorsqu'on voit comment cela fonctionne au niveau de l'organisation du chauffage, de la régulation dans la plupart des bâtiments, je pense qu'ils sont accessibles simplement avec des actions de sensibilisation et une volonté commune d'y arriver.

De manière plus générale, il est fondamental que ces actions soient transversales – je crois que vous l'avez mis en évidence – au niveau Wallon – votre défi, c'est de sensibiliser tout le monde, d'impliquer tous les départements dans les actions qui seront à mener – et concertées au niveau belge et européen. Je pense que ces actions doivent avoir un ancrage local fort parce que c'est sans doute avec les pouvoirs de plus grande proximité qu'on va pouvoir toucher directement la population. Enfin, j'insiste sur le fait que ces actions soient dotées de cohérence au niveau des aides et des incitants, car le citoyen ne s'y retrouve pas parmi toutes les possibilités et j'en connais pas mal qui abandonnent leur démarche parce qu'il y a beaucoup de papiers à remplir et que c'est trop compliqué.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Madame la Présidente, pour ne pas allonger le débat, je m'en tiendrai à ce que j'ai dit et je rejoins les propos de M. Di Antonio.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je suis assez d'accord avec les propos tenus par mon collègue du MR. L'important, finalement, c'est de passer de la parole aux actes. Je ne me souviens plus de cette magnifique phrase grecque à cet égard. Mais, ce que j'attends, en réalité, ce ne sont pas des effets d'annonce – je suis honnête en disant cela parce que je le dis publiquement aussi. Je ne parle pas nécessairement du Ministre de l'Environnement, mais quand même, je croyais que le Ministre-Président de la Région wallonne était le Ministre-Président de tous les Wallons. Je pensais, objectivement, qu'il allait, en tant que Ministre-Président de tous les Wallons, lancer une dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans toutes les communes wallonnes, avec le soutien du Ministre de l'Environnement et du développement durable.

Je suis choqué. Qu'est-ce que c'est que cette histoire qu'un Ministre-Président dise à ses troupes personnelles de ne faire des économies que dans certaines communes. Je trouve cela inacceptable. Le

Ministre-Président doit être au service des Wallons et il doit être au-dessus de la mêlée électorale, particulièrement en période électorale. Je ne peux pas l'admettre. Et je souhaiterais que vous puissiez partager mon avis, même si je sais que vous le partagez déjà, mais vous ne le direz pas.

Pour terminer, je rappelle ma proposition qui consiste à créer très vite, par voie décrétale, une plateforme wallonne de développement durable. Tous les acteurs concernés doivent travailler ensemble au profit du développement durable.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 11 heures 15 minutes.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 12 heures 10 minutes.

(M. Ancion, Commissaire,
prend place au fauteuil présidentiel.)

INTERPELLATION
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE FONDS D'INVESTISSEMENT
AGRICOLE 2007-2013»

QUESTION ORALE
DE M. DI ANTONIO À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LE FONDS D'INVESTISSEMENT AGRICOLE»

QUESTION ORALE
DE M. FOURNY À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA RÉFORME DU FONDS D'INVESTISSEMENT
AGRICOLE ET SON IMPACT
SUR LES ZONES DÉFAVORISÉES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux sur «le Fonds d'investissement agricole 2007-2013», la question orale de M. Di Antonio sur «le Fonds d'investissement agricole», ainsi que la question orale de M. Fourny sur «la réforme du Fonds d'investissement agricole et son impact sur les zones défavorisées» à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour développer son interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je constate qu'il y a une interpellation et deux questions concernant le FIA dont une qui est plus spécifique aux zones défavorisées. Je vais d'abord poser ma question de façon plus globale sur le FIA et je me permets de réintervenir lorsque M. Fourny aura fait son exposé et sera intervenu par rapport aux zones défavorisées.

Monsieur le Ministre, dans le courant de l'année dernière, vous avez décidé d'entamer une grande réforme du FIA et ce dans le cadre du prochain programme de développement rural 2007-2013. Nous sommes en février 2007 et je constate que la réglementation concernant le FIA n'a toujours pas été finalisée. Or à la mi-décembre 2006, vous annonciez que les grandes lignes du nouveau FIA avaient été fixées, que certains détails devaient encore être réglés avant de le présenter au Gouvernement wallon. Vous précisiez également que, je cite, «*cela devait permettre d'envoyer le projet du nouveau FIA à la Commission européenne avant le 31 décembre 2006*». Et d'ajouter: «*Le temps que la Commission accouche d'une décision favorable pourrait durer le temps d'une gestation. Le prochain rendez-vous du FIA, ce sera sans doute en septembre 2007.*».

Il était donc urgent en décembre dernier de finaliser le FIA 2007-2013. Aujourd'hui, n'est-il pas trop tard pour pouvoir obtenir l'approbation de la Commission européenne et dès lors, voir les agriculteurs wallons sans aucune aide en 2007 ? Quel sort sera réservé aux investissements à réaliser en ce début 2007 ?

Vous avez également évoqué un régime transitoire ou provisoire, mais aucune modalité n'est encore connue. Pouvez-vous me donner des précisions sur ce régime ? Quand sera-t-il opérationnel ? À défaut, faudra-t-il attendre l'instauration du nouveau régime FIA, qui, je le pense, Monsieur le Ministre, ne sera certainement pas là pour septembre 2007 ?

Je profite, par ailleurs, du retard dans le calendrier pour revenir sur certaines craintes émises par plusieurs intervenants du secteur agricole. Elles concernent les aides à l'investissement.

Une des modifications consiste en un «plan d'investissement» sur 3 ans pour les demandes d'aide à l'investissement. Ce plan ayant reçu votre approbation donnera alors accès au FIA sur présentation des factures. Ce système est-il suffisamment flexible afin de tenir compte des imprévus, casses de matériel ou autres aléas du marché ? Vous savez comme moi, Monsieur le Ministre, que les imprévus dans le sec-

teur agricole, sont là et bien là et nul ne peut, de par leur définition, les prévoir.

D'un autre côté, qu'est-il prévu pour les petits investissements en urgence ? Quel sera le délai de la procédure d'approbation d'un plan ?

Une seconde modification concerne les aides en fonction de la finalité des investissements. Les aides atteignent 10 et 25 % en fonction du type de demandes. Auparavant, elles pouvaient atteindre jusqu'à 20 % pour le matériel et 40 % pour les bâtiments. Pourquoi le pourcentage de ces aides a-t-il été revu à la baisse ?

En ce qui concerne les aides à la première installation, que faites-vous des candidats repreneurs qui ont déjà une activité professionnelle, une situation familiale, etc., et qui souhaitent avant de reprendre une exploitation, doivent effectuer un stage ?

Certaines conditions pourraient être établies pour des personnes qui sont dans cette situation depuis un certain temps.

Voilà, Monsieur le Ministre, d'un point de vue global les différentes questions que je me posais pour le FIA, dossier qui est urgent et qui interpelle fortement le monde agricole, vous en convenez. Il serait grand temps de nous éclairer et de nous dire quand, ce document va partir pour la Commission européenne afin de pouvoir répondre aux différentes questions, que le secteur agricole se pose.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio pour poser sa question.

M. Di Antonio (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la semaine dernière, le Gouvernement wallon approuvait, sur votre proposition, une note d'orientation sur le nouveau Fonds d'investissement agricole. Vous annoncez un FIA plus humain et tourné vers l'avenir, mais qui va néanmoins subir de profondes modifications à la fois dans son principe général, mais également du point de vue de la procédure.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de développement rural qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2007. Nous avons tous eu échos des retards pris par la Commission européenne pour adopter les règlements d'application mais nous voici en février et les agriculteurs ne savent toujours pas introduire de nouveaux dossiers de demande d'aide.

Les beaux jours vont doucement revenir et vous n'êtes pas sans savoir que c'est la période idéale pour entamer des travaux alors, concrètement, que doivent faire les agriculteurs qui ont des projets d'investissements, présents ou dans un futur proche, et qui ne peuvent, aujourd'hui, introduire de dossiers de demande d'aide ? Attendre ? Jusqu'à quand ?

À partir de quand pourront-ils introduire leurs plans d'investissements ?

Les agriculteurs devront-ils attendre l'aval de la Commission européenne sur le nouveau FIA avant d'investir ? Sinon, quelles garanties auront-ils d'avoir les aides ?

Comment seront traitées les demandes qui seraient introduites pendant cette phase de transition ?

Le même problème se pose pour les jeunes agriculteurs qui ont, aujourd'hui, l'opportunité de reprendre une exploitation et qui répondent aux critères de première installation, peuvent-ils déjà s'installer et espérer avoir les aides à l'installation prévues dans le nouveau FIA ou devront-ils attendre la décision de la Commission européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme mes collègues, le point d'actualité concernant cette réforme du FIA, pose certaines interrogations sur l'impact dans les zones défavorisées.

Je pense qu'un rappel historique en la matière n'est pas inutile puisque cette idée de zone défavorisée date, d'une trentaine d'années maintenant. Le Marché Commun, créé au sortir de la guerre, au début des années 1950, avait des objectifs ambitieux, entre autres : de donner à nos populations dans la disette, de la nourriture de qualité, en quantité suffisante, et à un prix raisonnable ; tout en assurant aux agriculteurs un revenu décent.

Les aides aux investissements et à la mécanisation de l'agriculture visaient ces différents objectifs. Elles ont même atteint un montant d'aide de 45 % de l'investissement.

Rapidement, les produits alimentaires de qualité ont été mis à disposition des consommateurs en quantité suffisante et à des prix abordables.

En ce qui concerne les revenus agricoles, on a rapidement constaté des différences énormes entre les Régions, au désavantage des zones de montagnes et des zones défavorisées qui ont bénéficié, logiquement, d'aides complémentaires.

En Ardenne, le revenu agricole n'atteignait même pas 50 % du revenu comparable, contre 65 % pour la Belgique, mais aussi, plus de 100 % pour les polders par exemple.

Ces différences de revenus provenaient d'éléments divers comme :

– l'altitude de la Haute Belgique, avec ses différences de températures, lesquelles engendraient un climat plus rude, caractérisé par des hivers plus rudes, plus longs, exigeant le maintien du bétail à l'étable pendant la moitié de l'année, soit 6 mois contre seulement 4 mois en Flandre ;

– un sol schisteux pauvre et froid ;

– l'impossibilité de produire du froment, des betteraves sucrières ou des légumes ;

– l'éloignement, d'une part, des centres de production des biens et produits nécessaires à l'agriculture, et d'autre part, des grandes villes et donc des consommateurs. Il résultait de cet éloignement des coûts de transport plus importants ;

– un retard important dans la mécanisation et la modernisation de l'agriculture, en raison des faibles revenus, et donc des faibles moyens disponibles. Il était donc impossible de suivre, financièrement, les efforts de modernisation réalisés dans les régions plus favorisées.

D'années en années, l'écart de revenus entre les meilleures régions de Belgique et la Haute Belgique ne faisait que de s'agrandir et mettait en évidence au sud de la Belgique, une vaste zone défavorisée s'étendant sur la Gaume, l'Ardenne et la Famenne.

Il faut se rappeler qu'en 1971 ont eu lieu de violentes manifestations agricoles et malgré les fortes hausses des prix agricoles qui ont suivi, les manifestations ont repris spontanément en juillet et août 1974, mais cette fois, uniquement en Famenne, en Ardenne et en Gaume, où les mesures prises ne se faisaient pas suffisamment sentir là où le malaise agricole persistait.

La foire agricole de Libramont de 1974 a même dû être annulée en raison de ces événements.

Suite à ces mouvements et aux négociations qui ont suivi, on a pu aboutir à la reconnaissance de la région Famenne, Ardenne et Gaume comme zone défavorisée, et surtout à la décision de payer rapidement une indemnité compensatoire de 35.000 BEF aux agriculteurs. En janvier 1975, la prime aux zones défavorisées, du montant de 35.000 BEF, était payée à tous les agriculteurs.

Les autres aides aux zones défavorisées ont ensuite été mises à disposition des agriculteurs qui réalisaient des investissements :

– aide de 25 % des investissements réalisés par les groupements fourragers ;

– aide en capital pour la construction de silos ;

– aide en capital pour les investissements en zone défavorisée ;

– aide supplémentaire à l'installation des jeunes agriculteurs.

L'indemnité compensatoire de 35.000 BEF a été indexée tous les 5 ans, passant à 47.500 en 1980, puis une formule variant de 47.500 à 60.000 en 1985, ensuite, 56.000 pour tout le monde en 1990, et enfin, depuis la régionalisation de l'agriculture, une dernière adaptation à 70.000 BEF en 1998 qui n'ont plus été indexés.

Malgré les demandes des agriculteurs, et malgré les écarts enregistrés par rapport aux aides octroyées aux agriculteurs dans les pays voisins, le Luxembourg, la France et l'Allemagne, il n'y a plus eu de nouvelle adaptation des aides aux zones défavorisées.

Des regrets ont été émis quant au fait que lors de la réforme du FIA, les fonds bloqués et réservés aux zones défavorisées ont été intégrés dans le budget FIA, sans maintenir de garantie en faveur des agriculteurs défavorisés.

Des pétitions vous ont d'ailleurs été remises à ce sujet.

Vous l'avez bien compris, Monsieur le Ministre, la nouvelle réforme du FIA inquiète les agriculteurs issus des régions défavorisées qui craignent de ne plus pouvoir bénéficier des mêmes chances que les agriculteurs des régions moins handicapées par la rigueur du climat ou la qualité du sol.

De plus les formalités administratives semblent compliquer les demandes d'aides par rapport au système précédent.

Le manque de revenu, les crises agricoles, les formalités administratives de toutes sortes, les contraintes, les contrôles, les pénalités nombreuses, les difficultés de réaliser les projets sont à l'origine chaque année de la disparition d'un grand nombre d'agriculteurs. Et cette situation risque encore de s'aggraver dans les années à venir.

Monsieur le Ministre, la question porte sur le point qui vise à rassurer les agriculteurs en particulier, ceux issus des régions défavorisées, quant à l'impact de la réforme du FIA.

M. le Président. – M. Gennen a demandé à se joindre à cette interpellation.

La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'avantage de parler en dernier, c'est que tout est dit. Je ne vais pas répéter ce que mes collègues viennent de vous dire, mais je voudrais manifester également la préoccupation du Groupe socialiste pour les questions qui vien-

nent d'être posées. D'ailleurs, nous avons, il y a quelques semaines encore, au sein de cette commission, posé la question.

Il est vraiment important de ne pas laisser une catégorie de citoyens dans l'incertitude, d'autant qu'ils ont déjà été surpris au cours des années passées, par des changements de politiques, notamment au niveau européen, et par toute une série de contingences au niveau wallon, qui les ont mis dans des situations parfois difficiles. Il faut être de bon compte et faire en sorte que ces situations s'améliorent.

Je soulève un point que me tient à cœur, c'est celui de la simplification administrative. Mon collègue, M. Dimitri Fourny, a soulevé la question de la complexité et de la difficulté des procédures. Il faut essayer d'aller de l'avant, et cela se fait déjà dans d'autres domaines de l'action administrative wallonne.

Et je terminerai en posant la question concernant les effectifs administratifs. Sont-ils en mesure de donner suite, en temps voulu et dans les délais les plus brefs aux dossiers que vous leur demandez de gérer et à l'instruction des demandes d'aides qui leur sont adressées ?

M. le Président. – Il avait été promis à Mme Cassart-Mailleux de pouvoir réintervenir.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, le Luxembourg est une région qui a bénéficié, il y a 30 ans, des avantages liés aux problèmes de la zone défavorisée. Le FIA leur donnait certains avantages. Pouvez-vous nous éclairer par rapport à la suite que vous avez donnée au FIA, pour ces régions qui sont dans le doute.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Permettez-moi, de remercier les parlementaires qui m'ont interrogé sur ce sujet, et de me permettre de remettre les choses dans un contexte plus global. Nous devons avoir des objectifs à court, moyen et long terme en ce qui concerne l'agriculture. Nous ne pouvons pas dire quels seront les perspectives et le marché dans les années à venir.

Nous devons tout faire pour essayer d'arriver au mieux à la réalité de l'agriculture durant les prochaines années. Nous devons savoir exactement vers quel type d'agriculture nous voulons nous tourner.

Il y a une évolution de la fonction première, qui est nourricière. Il est important pour l'agriculture de rencontrer des matières premières de quantité et de qualité, dans notre Région. Toute une série de services et de réalisations sont menés par les agriculteurs de notre Région.

Nous devons au travers du Fonds d'investissement agricole, nous inscrire dans cette perspective, afin de savoir comment nous comptons faire évoluer l'agriculture wallonne.

D'ailleurs, il y a eu différentes réformes qui sont venues renforcer ce rôle multifonctionnel de l'agriculture, au travers de la réforme de l'APAQ, ce qui encourage davantage la qualité que la quantité. D'autres orientations ont été prises, notamment au travers : de la DPU, du paiement unique, de la conditionnalité qui est liée au bien-être des animaux, des aspects sanitaires, et des aspects environnementaux, au travers d'une réforme réelle de la réalité de l'agriculture au niveau européen.

Notre volonté, c'est de pouvoir poursuivre, grâce au FIA, le développement de notre agriculture, en tenant compte de certaines erreurs du passé et de préparer l'avenir, par rapport au rôle multifonctionnel de l'agriculture.

En ce qui concerne le diagnostic, et je voudrais faire le bilan, avant de repartir vers un nouveau fonds d'investissement agricole avec de nouvelles modalités. Il est important de se projeter le plus possible dans l'avenir avec des paramètres que nous ne maîtrisons pas totalement, comme le marché en tant que tel, mais il faut tenir compte aussi du bilan. Il y a une série d'éléments relevés par le monde agricole, l'Administration, la Cour des comptes, la Commission européenne et moi-même.

Le premier élément est fondamental, il s'agit d'une partie de l'aide publique, au travers du FIA. Cette aide échappe à l'agriculteur, notamment par rapport au système de subvention d'intérêt. Il faut faire en sorte que le Fonds d'investissement agricole, les aides publiques, les aides aux investissements, au développement des exploitations, aillent pleinement et entièrement à l'agriculteur et aux exploitations.

Le deuxième élément, c'est qu'il y a environ 120 à 130 jeunes qui s'installent chaque année.

Malheureusement, après quelques années, certains d'entre eux mettent la clef sous le paillasson. Ils se retrouvent dans les pires difficultés financières et souvent avec derrière des problèmes familiaux, des problèmes liés à la fin d'une exploitation qui a, à peine, démarré. Cette situation, personne ne peut l'accepter. Et nous nous devons, au travers d'un fonds d'investissement agricole, réfléchir à des conditions de reprises

d'exploitation agricole. Il faut donc éviter qu'une partie de l'aide publique n'échappe à l'agriculteur.

Il y a des obligations européennes qui existent, au travers de la Commission, avec des évolutions au niveau de cette réglementation.

Nous avons reçu les dernières obligations de la Commission européenne, en date du 23 décembre 2006. Et cela change fondamentalement, toute une série d'éléments dans les modalités d'application notamment : l'interdiction d'aider et l'intervention du FIA par rapport à l'investissement déjà réalisé. Donc, si vous n'avez pas reçu l'autorisation, vous ne pouvez pas procéder aux investissements, vous pouvez le faire, mais vous ne pouvez plus avoir d'aide. C'est totalement différent, par rapport à ce qui se passait avant, puisqu'on investissait et ensuite on demandait l'intervention du FIA.

Aujourd'hui, il faudra d'abord demander le FIA, c'est l'obligation européenne, pour avoir l'approbation et puis, procéder aux investissements.

De plus, il faut faire la distinction entre l'aspect de remplacement et l'aspect de développement. La Commission interdit les aides au remplacement. Donc, l'exemple que vous preniez, tout à l'heure, Madame Cassart-Mailleux, n'est malheureusement plus permis. Si un tracteur ne fonctionne plus, je le remplace par le même tracteur, et le FIA ne peut pas intervenir.

Je vais souvent à la rencontre des agriculteurs, pour écouter ce qu'ils ont à dire et pour éventuellement modifier et améliorer les textes. Nous l'avons fait avec la Fédération wallonne de l'agriculture, il y a eu beaucoup de versions et de modifications, par rapport au premier texte. Il est toujours difficile de pouvoir appréhender l'ensemble des cas, il faut aller à la rencontre des agriculteurs pour les informer, mais aussi pour recevoir leurs avis et rencontrer l'ensemble des situations.

Dans l'aspect de développement, il y a trois grandes catégories. La première catégorie concerne les jeunes, pour éviter de les envoyer à la boucherie, différentes garanties seront demandées, au travers des nouvelles modalités. La première obligation consiste à avoir un consultant FIA, donc une personne neutre et compétente. Ce que veut dire que cette personne n'a pas d'intérêt direct ou indirect avec l'exploitation agricole à reprendre, elle doit avoir aussi des qualités, en termes de compétences financières et comptables suffisantes, que pour pouvoir rédiger un plan d'investissement.

Ce consultant FIA sera pris en charge à 80 %, au travers du FIA. Des critères seront établis, pour agréer toute une série d'organismes et de centres de gestion. Ce consultant va rédiger le plan avec le jeune en question et l'ingénieur de circonscription. Tout cela va se faire dans une étroite collaboration et avec une vision neutre et compétente.

Le plan devra donc être rédigé et il y aura aussi un accompagnement du plan, puisqu'une fois rédigé, il ira faire l'objet d'une étude au Comité d'avis de la DGA.

La réponse de l'administration se fera dans les six mois maximum. Je rappelle qu'aujourd'hui, le délai est d'un an pour un dossier. Je ramène le délai de la décision à 6 mois. Cela veut dire, que le Comité d'avis remet un avis et le Ministre approuve ou non cette décision. S'il y a un refus, il faut qu'il soit argumenté.

Une fois que le jeune a l'approbation de son plan, il peut procéder à l'ensemble des investissements et aller voir les organismes bancaires, faire jouer la concurrence entre ceux-ci.

Quels sont les pourcentages, que l'on peut gagner, dès le départ, quand on reprend l'exploitation agricole dans de bonnes conditions ?

Pour les gros investissements, il y a l'obligation d'avoir un plan d'investissement, de développement et d'exploitation pour les trois prochaines années. L'objectif, au travers de ce plan d'investissement, est d'améliorer le revenu, la réalité de l'exploitation qui doit être la plus familiale possible, mais aussi rentable. Quand on parle d'un fonds d'investissement, ce n'est pas un fonds de remplacement du matériel, c'est ce que la Commission européenne a relevé. Il faut distinguer une exploitation qui ne peut pas vivre, et lui demander de faire le nécessaire pour se développer davantage et résister à l'avenir.

Cependant, il est indispensable de mettre des plafonds à ces aides. Le taux de base de ces aides s'élève à 10 %, mais des majorations d'aides à hauteur de 2,5 % sont possibles pour le bien-être de l'exploitant, au travers du matériel et des investissements.

Il est très important d'encourager dans notre région, la diversification, certaines régions l'ont mieux réussi que d'autres, et surtout la protection de l'environnement.

Les regroupements fourragés pourront toujours fonctionner, avec l'aide normale à condition d'avoir deux CUMA, maximum, par producteur. On doit encourager l'aspect collectif afin de réduire les frais de fonctionnement au maximum.

Aujourd'hui, l'obligation de réponse doit être faite dans un délai de 6 mois. Si la réponse est négative pour le plan d'investissement, des mesures de correction seront toujours possibles. Il n'y a pas de réponse, dans le délai des 6 mois et un jour, le dossier est réputé positif.

Sur la question relative aux effectifs de l'administration, il est clair que depuis mon entrée en fonction, on travaille avec une base d'effectif qui est la même et elle s'est même un tout petit peu réduite. Malgré ces réductions, nous avons eu droit à un refinancement, dans le secteur agricole, de 2004 à 2006, d'un montant de 45 millions d'euros en 2004, et de 35 millions d'euros en 2005 et 2006.

C'est bien la preuve que le Gouvernement croit en l'agriculture et qu'il veut la défendre.

Malgré, le fait que nous travaillons avec un peu moins de fonctionnaires, les résultats sont probants, nous avons résorbé les retards qu'ils y avaient en la matière.

Nous sommes arrivés avec un peu moins d'agents, à avoir des performances bien plus intéressantes pour tout le monde et en ayant toujours comme objectif de payer à temps les agriculteurs dans notre Région.

Il va de soi que pour le FIA et toute la réforme du Fonds d'investissement agricole, c'est la même chose.

Vous aurez compris, qu'il y a une majoration d'aides, dans toute une série de cas, afin d'encourager un certain type d'agriculture dans une perspective d'avenir, en tenant compte des cumuls d'aides : + 5 % au niveau des CUMA ; + 2,5 % au niveau du consultant FIA et de la diversification agricole.

Quant aux petits investissements, ceux-ci visent des secteurs bien particuliers, qui ne demandent que de tous petits investissements. Il ne reste que chaque demande de dossier devra porter sur une période de trois ans et qu'une aide de 5.000 euros sera octroyée par dossier et pour chaque année. La simplification administrative est totale et les dossiers qui peuvent rentrer rapidement, et être traités tout de suite pourront bénéficier d'un montant de 5.000 euros, soit un total de 15.000 euros, sur une période de trois ans.

Dans toutes les modalités précitées, il y aura la souplesse et la flexibilité nécessaire, tant en ce qui concerne les petits ou les grands changements dans les plans d'investissements.

Sur la question relative aux stages, je souhaite que ces derniers soient obligatoires. Les modalités de ces stages sont actuellement en cours d'études au sein d'un groupe de travail. Dès 2008, les stages seront obligatoires. Le délai minimum sera de trois mois, ils rencontreront également des aspects propres aux situations individuelles des stagiaires, ils devront être inclus dans les programmes scolaires et devront tenir compte de la qualité de l'encadrement, cela veut dire que les exploitations et les agriculteurs qui accueilleront un jeune, pourront bénéficier d'une petite rémunération, car cela engendre plus une charge qu'un atout en termes de main-d'œuvre au niveau de l'exploitation. De plus, des échanges avec la Région flamande et même la France sont envisagés.

Pour la question de M. Fourny, je peux le rassurer en lui précisant que les indemnités compensatoires aux Régions défavorisées ne sont pas intégrées au FIA. Ce qui veut dire qu'antérieurement, elles étaient couvertes par le budget régional. La nouvelle réglementation européenne autorise leur fonctionnement européen dans le cadre du PDR, elles font donc l'objet d'une mesure de l'axe 2 du nouveau PDR cofinancé à 50 % par les fonds européens. Cela n'influence donc pas et en rien, le budget du FIA.

Depuis la réforme de l'APAQ en 2003, une partie des aides directes accordées pour le soutien des revenus, (les fameuses DPU) est prélevée en faveur du développement rural. En 2007, ce prélèvement est de 5 % et il correspond à environ un tiers du budget du PDR.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur l'intention de la Commission européenne de revoir d'ici 2010, la notion de zone défavorisée. Soyez cependant sûr que nous seront attentifs à ce genre d'initiative, car nous sommes bien conscients que certaines réalités n'ont pas changé.

Je terminerai en précisant que je comprends parfaitement que tout changement entraîne des inquiétudes. Nous sommes dans une période de transition. Cette période ne signifie cependant pas qu'un jeune ne pourra pas bénéficier du FIA.

Je puis vous rassurer que la volonté est de développer une agriculture qui soit familiale, égalitaire et rentable.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, je remercie le Ministre pour les différents éléments qu'il a pu nous apporter. En ce qui concerne le fonds d'investissement 2007-2013, il serait intéressant de se pencher sur l'hypothèse d'une augmentation du taux d'intérêts des subventions durant la période 2007-2013.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste une précision, Monsieur le Président, on ne va pas changer tout le système du jour au lendemain.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Non, mais je tenais à vous mettre en garde au cas où.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Les sub-

ventions d'intérêts vont rester pour les jeunes, la seule différence, c'est qu'il y aura un système de négociation possible entre eux. Ce qui n'était pas nécessairement le cas auparavant.

Pour les autres, il s'agit du passage de la subvention d'intérêt à la subvention en capital. Mais, on doit tenir compte d'un système de *phasing out*, parce qu'il y aura encore toute la charge de travail à gérer demain, tous les engagements que nous avons pris pour passer progressivement d'un système à l'autre.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport au bilan et à ces 130 dossiers de jeunes, il est important qu'avant la fin de la législature, c'est-à-dire dans deux ans et demi, vous nous donniez les statistiques pour savoir si cette nouvelle orientation du FIA fait, que ces cas malheureux n'existent plus.

Relevons également que vous avez enregistré un certain retard dans votre agenda. En ce qui concerne ce fonds d'investissement, avez-vous une période transitoire ? Comment allez-vous faire ? L'année 2007 ne peut pas être une période sans FIA, les agriculteurs en ont réellement besoin.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Depuis, la réglementation européenne est fondamentalement différente. Je vous l'ai expliqué de long en large. Je vous le donnerai pour que vous puissiez le lire.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je pense que par facilité, prudence et sécurité pour le secteur, on aurait mis une période transitoire avec l'ancienne réglementation en attendant l'avis de la Commission européenne.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'aurais été sanctionné.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Le Ministre passé n'a pas été sanctionné parce qu'il avait changé de FIA.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Parce que la réglementation européenne n'était pas la même.

M. le Président. – La parole est à M. Di Antonio.

M. Di Antonio (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les explications données parce qu'elles sont claires et précises en ce qui concerne la période transitoire. Je pense que l'année 2007, sans le FIA risque d'être dommageable pour le secteur. Il y a des contraintes qui s'imposent, nous l'avons entendu.

Cependant, dans les mesures transitoires que vous aurez à prendre en ce qui concerne les gros investissements, il y aurait peut-être lieu, de tenir compte avec un effet rétroactif, à la date du 1er janvier de l'année 2007 jusqu'au 31 décembre 2007, afin de pouvoir intégrer certains investissements qui vont être faits et qui pourront rentrer *a posteriori* pour une période déterminée dans le FIA.

En ce qui concerne les primes compensatoires pour les zones défavorisées, je ne peux que me réjouir du fait qu'elles ne soient pas intégrées dans le FIA, c'est une excellente nouvelle. Et alors, on vous encourage davantage pour que la majoration que vous apporterez par le biais du FIA soit quelque peu supérieure à l'indexation. Et que vous donniez un petit coup de pouce pour aider les agriculteurs de cette manière. Donc, nous comptons sur votre soutien en l'espèce.

M. le Président. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous remercie et je m'en tiendrai simplement aux propos de mon collègue, M. Fourny et vous remercie encore de l'attention que vous réservez à la situation financière du monde agricole et des jeunes en particulier. Je me réjouis, en tout cas, des précautions qui sont prises pour les accompagner dans leurs plans financiers et dans leurs plans d'investissement. Cela me paraît particulièrement important.

J'ai également noté, vous avez fait allusion aux intentions de la commission pour l'année 2010, votre souci pour la redéfinition et les critères pour les zones défavorisées. Vous avez dit que vous y seriez attentif. Je l'espère bien, d'autant plus que nous sommes, vous et moi, d'un arrondissement qui compte encore bien rester dans de telles zones.

M. le Président. – Je crois que M. le Ministre a répondu successivement à toutes les interventions. Nous pouvons clôturer nos travaux de ce matin.

– *La séance est suspendue à 13 heures 15 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 49 minutes.*

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

INTERPELLATION
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
ET À M. COURARD,
MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
«LA NOMINATION DU COMITÉ
DE DIRECTION DE LA SWDE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, sur «la nomination du Comité de direction de la SWDE».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour développer son interpellation.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Mme la Présidente, Monsieur le Ministre, revenons à un thème que vous aimez, c'est le développement durable, mais il y a aussi celui lié aux nominations et la bonne gouvernance. Et c'est là-dessus que je voulais axer mon interpellation.

La SWDE constitue un organisme d'intérêt public régional dont l'importance ne doit pas être rappelée. Elle exerce une activité de production et de distribution significative et agit, à ce titre, dans plus de 200 communes et dessert plus de 800.000 raccordements et près de 2 millions de clients.

Cette importance et cette ambition régionale ont encore été renforcées à la suite de la fusion/absorption récente avec les intercommunales Aquasambre, IDEMLS et AIE.

La gestion journalière de cette entreprise publique à vocation industrielle et commerciale est exercée par un Comité de direction actuellement composé de trois membres, un directeur général et deux directeurs généraux adjoints.

Lors de la récente modification du décret, le Gouvernement a souhaité porter le Comité de direction de 3 à 5 membres. Nous avions exprimé notre réserve face à une telle inflation, mais la majorité n'a pas souhaité entendre cette interrogation.

Le Gouvernement a, par ailleurs, prévu la création de 8 succursales d'exploitation, afin de gérer l'exploitation de la distribution à l'échelle d'un ou plusieurs sous-bassins. Afin d'assurer la cohérence de la société, la gestion journalière de chacune de ces succursales a été confiée à un des membres du Comité de direction.

Les membres du Comité de direction de la SWDE exercent donc une responsabilité essentielle, à un double niveau : pilotage collégial de la structure centrale d'une part, gestion journalière de plusieurs succursales d'autre part.

Il apparaît donc fondamental que les membres du Comité de direction disposent de compétences appropriées afin d'exercer une telle fonction et que leur engagement soit réalisé sur la base d'un profil de fonction de haut niveau, après appel public à candidatures et objectivation des compétences des différents candidats.

Le Gouvernement a récemment procédé, en date du 25 janvier dernier, à la nomination de quatre des cinq membres du Comité de direction. Même, si le Gouvernement n'a manifestement pas souhaité assurer une large publicité à cette décision, il me semble opportun de vous interroger à ce sujet et de vous permettre de développer ce dossier au sein de notre Parlement.

Le Gouvernement a tout d'abord reconduit deux personnes en exercice aujourd'hui au sein du Comité de direction de la SWDE, le premier au titre de directeur général adjoint de la SWDE et le second en tant qu'ancien directeur général de l'intercommunale Aquasambre qui vient d'être absorbée.

Le Gouvernement a par ailleurs nommé deux autres personnes choisies à l'extérieur de la SWDE.

Messieurs les Ministres, je souhaiterais vous demander de préciser :

– quel a été le profil de fonctions défini avant de procéder à l'engagement de ces personnes et quelles ont été les hautes compétences requises pour exercer une telle responsabilité ;

– comment a été organisé l'appel à candidatures permettant d'identifier les candidats valables ;

– combien de personnes ont déposé leur candidature pour cette fonction ;

– parmi ces candidatures, combien proviennent de personnes déjà en activité au sein de la SWDE ;

– comment les compétences des différents candidats ont été mesurées afin de les départager ?

Évidemment, il faut déchanter, parce qu'il n'y a pas eu de profil de fonctions, d'appel à candidatures ou d'examen des compétences, rien de tout cela n'a été fait, puisque le Gouvernement a décidé de pourvoir à ses deux fonctions dans une totale appréciation souveraine, sans aucune procédure permettant d'assurer une transparence minimale et une quelconque objectivation des compétences, pour désigner le chef

de cabinet du Ministre du Budget, PS, et le Bourgmestre de Fernelmont, par ailleurs personnalité cdH notoire dans l'arrondissement de Namur.

Enfin, le Gouvernement a décidé de laisser à ce stade le 5e mandat à pourvoir au frigo, ce dont je pourrais me réjouir, si je ne pressentais pas qu'il est probablement déjà prévu pour recaser ultérieurement un mandataire politique en fin de charge.

Le Gouvernement ne cesse de multiplier ses discours relatifs à la nouvelle gouvernance et à la fin de la politisation. Ces discours ressemblent finalement aux engagements répétés en matière d'environnement et de défi climatique : des paroles, toujours des paroles.

Je ne souhaite pas m'exprimer sur la compétence des personnes concernées, puisque je ne les connais reste pas et que je ne souhaite pas mettre en doute leurs compétences, mais je souhaite vous interroger sur le mode de désignation retenu par le Gouvernement.

Sont-ils compétents ? Nous pouvons l'espérer, mais à défaut de procédure transparente et objective, nous n'avons aucun élément d'appréciation en la matière. Enfin, sont-ils politisés ? Nous en sommes certains.

La SWDE est un des plus grands organismes d'intérêt public de notre Région et un des fleurons du service public en Wallonie, où plus d'un millier de collaborateurs s'activent quotidiennement au service du public, et elle mérite beaucoup mieux que cette politisation d'une autre époque.

Je souhaite encore vous interroger sur la légalité d'une telle démarche, notamment, eu égard au principe d'égalité entre les citoyens et de motivation formelle des actes administratifs. Le recours d'un candidat potentiel n'est-il pas gagnant d'office dans un tel contexte ?

Enfin, à la suite de sa réunion du 25 janvier dernier, le Gouvernement a annoncé le renouvellement du Conseil d'administration de la SWL et du Bureau du Comité de gestion de l'AWIPH. J'observe que les nominations au sein de la SWDE, sont intervenues le même jour dans ce qui a probablement été un vaste marchandage.

Pouvez-vous me dire si le Gouvernement a encore procédé à d'autres désignations ou nominations à cette occasion ?

Pour terminer, et à titre subsidiaire, j'ai lu dans la presse, qu'après quelques jours de sa désignation, par le Gouvernement wallon, à la tête de la SWDE, le bourgmestre de Fernelmont annonçant sa récente nomination dans la fonction à temps plein de Commissaire du Gouvernement auprès de l'UCL par le Gouvernement de la Communauté française, à la suite d'un processus apparemment tout aussi politique que sa désignation à la SWDE. Pourriez-vous m'expliquer quelle nomination politique prévaut sur l'autre ?

Comme nous l'avons indiqué depuis plusieurs mois déjà, vous êtes en train de revenir tranquillement à la politisation et au partage d'influences, du temps où la Wallonie ronronnait et a été enfoncée pour longtemps dans la mal gouvernance. Comment le Gouvernement espère-t-il relancer la Wallonie dans ce contexte ? Le redéploiement wallon ne se concrétisera pas sans réelle réforme sur le plan de la Gouvernance. Vous prenez exactement le chemin contraire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Courard.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Madame la Députée, la procédure de désignation des membres du Comité de direction de la SWDE repose sur deux points.

D'une part, sur le Code de l'eau qui précise en ses articles D.368 et D.369 qu'il revient au Gouvernement de nommer les membres du Comité de direction pour un mandat renouvelable de 6 ans, et que le Comité de direction est composé de 5 membres au maximum.

Dans ce cadre, je précise d'emblée que la décision du Gouvernement du 25 janvier a porté le Comité de direction à 4 membres et non à 5.

Et d'autre part, le décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public qui précise en son article 4, les vérifications préalables que doit effectuer le Gouvernement.

Dans ce cadre, le Gouvernement a notamment préalablement vérifié :

– que les candidats disposeront d'une disponibilité suffisante pour exercer leur mandat ;

– que les candidats disposent des compétences professionnelles et de l'expérience utile dans le domaine d'activité de la SWDE, par la production d'un curriculum vitae ;

– la probité et la qualité morale des candidats par la production d'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs ;

– l'absence de conflit d'intérêts personnel direct ou indirect dans le chef des candidats par rapport aux missions à accomplir.

Dans le respect de ces dispositions qui encadre le choix du Gouvernement, celui-ci dispose donc d'un certain pouvoir d'appréciation propre à ses prérogatives.

Le Gouvernement désigne les candidats les mieux à même de représenter les intérêts de la Région parmi les personnes et gestionnaires qui ont sa confiance, que ces personnes se soient manifestées spontanément ou qu'elles aient été sollicitées.

Qu'on ne se méprenne pas sur les devoirs du Gouvernement, devoirs qui ont été fixés dans le décret réorganisant la SWDE et voté le 7 mars 2001, y compris par Écolo.

Le décret du 19 juillet 2006 n'a absolument rien changé au mode de désignation instauré en 2001.

Enfin, si la clé d'Hondt avait été d'application, ce qu'elle n'est pas, il aurait fallu désigner 25 directeurs pour pouvoir désigner un premier candidat «Écolo».

Je vous rappellerai toutefois que, dans la mesure du possible, j'ai toujours veillé à assurer une certaine représentation d'Écolo dans plusieurs institutions dont j'ai la tutelle, quand bien même mathématiquement, par exemple l'OPT ou les lacs de l'Eau d'Heure où j'ai demandé que l'on puisse désigner des membres Écolo alors que mathématiquement, vous n'y aviez pas droit. Je crois qu'au niveau de la représentation parlementaire en tant que telle, je crois que le nécessaire a été fait pour vous donner des moyens qui vont au-delà de la réalité.

Venons-en aux candidats. Vous constaterez que ce qui prime, c'est leurs qualités managériales. Parmi les candidats s'étant manifestés pour la fonction, 3 étaient issus du personnel de la SWDE.

Le choix de candidats a été arrêté sur la base de l'ensemble des éléments pertinents, ceux-ci étant principalement :

– l'expérience professionnelle ;
– les capacités organisationnelles et décisionnelles ;
– les capacités de gestion des entreprises et des finances publiques ;
– la connaissance du secteur de l'eau ;
– les capacités à participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la SWDE, 1.700 agents et 930.000 raccordements en plus depuis la fusion d'Aquasambre, soit un peu plus des deux tiers des raccordements dans notre Région, mais aussi la poursuite des objectifs de restructuration du secteur de l'eau en Région wallonne ;
– une bonne connaissance du fonctionnement de l'exécutif régional et de la Région dans son ensemble.

En particulier, Éric Vansevenant, licencié en sciences économiques appliquées et titulaire de diverses formations complémentaires en Management et gestion publique, est l'ancien directeur général d'Aquasambre. Il a été désigné en raison de, selon l'arrêté de nomination :

«Son expérience de la gestion d'entreprises publiques acquises notamment comme Directeur de la Régie des Eaux de la Ville de Charleroi et de Directeur Général de l'intercommunale Aquasambre, troisième distributeur d'eau en importance en Région wallonne ;

Ses connaissances du secteur de l'eau acquises dans ses fonctions de Président et de membre du Comité de direction de la S.A. Aquawal, organisation professionnelle réunissant les opérateurs du cycle anthropique de l'eau, et d'administrateur de la Société publique de gestion de l'eau ;

Son expérience de négociateur dans le cadre des restructurations du secteur de l'eau initiées par le Gouvernement wallon en tant qu'expert chargé de la politique de l'eau auprès du Ministre-Président ;

Sa capacité à participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la SWDE et à la poursuite des objectifs de restructuration du secteur de l'eau énoncés par le Gouvernement.».

M. Philippe Boury, Licencié en sciences géologiques et minéralogiques et titulaire d'une maîtrise en management public, est actuellement membre du Comité de direction et a été désigné en raison de :

«Son expérience de la gestion des entreprises publiques acquise notamment comme Directeur général adjoint à la Société wallonne des eaux, premier distributeur d'eau en Région wallonne ;

Ses connaissances du secteur de l'eau acquises dans ses fonctions de membre du Conseil d'administration de la S.A. Aquawal, organisation professionnelle réunissant les opérateurs du cycle anthropique de l'eau, d'administrateur de la Société publique de gestion de l'eau et de vice-président de l'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration ;

Son expérience de négociateur et de concepteur dans le cadre des restructurations du secteur de l'eau initiées par le Gouvernement wallon en tant que conseiller et expert chargé de la politique de l'eau auprès du Ministre compétent ;

Sa capacité à participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la SWDE et à la poursuite des objectifs de restructuration du secteur de l'eau énoncés par le Gouvernement.».

J'en viens maintenant à M. Éric Smit, licencié en sciences physiques et titulaire d'un diplôme d'études complémentaires en sciences économiques, il est actuellement chef de Cabinet chez le Ministre Daerden. Il a été désigné en raison de :

«Son expérience en matière de finances publiques, acquise dans ses fonctions d'Inspecteur général des Finances et de Chef de Cabinet auprès du Vice-prési-

dent et Ministre du Budget et des Finances du Gouvernement wallon ;

Son expérience du secteur des entreprises publiques acquise au sein de ses fonctions d'Administrateur (OCCH, Sabena, Ecotech Finances), de Chef de Cabinet adjoint du Vice-Premier Ministre et Ministre des Transports fédéral et de liquidateur à la Régie des Transports Maritimes ;

Ses connaissances du secteur de l'eau acquises dans ses fonctions de Commissaire du Gouvernement wallon auprès de la SWDE depuis 1999 ;

Sa capacité à participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la SWDE et à la poursuite des objectifs de restructuration du secteur de l'eau énoncés par le Gouvernement.».

J'en viens à celui qui a vos faveurs, M. Jean-Claude Nihoul, ingénieur industriel et licencié en sciences du travail, actuellement Directeur du développement des sites universitaires de l'UCL a désigné en raison de :

«Son expérience en matière de finances publiques, acquise dans ses fonctions de Bourgmestre depuis 18 ans, de conseiller provincial ou d'attaché de Cabinet auprès du Ministre responsable du financement des universités durant 8 ans ;

Son expérience du secteur des entreprises publiques acquise dans ses fonctions d'Administrateur ou de membre du Comité de direction de diverses intercommunales dont l'Inasep, le BEP, l'IBW, l'IDEG ou Idefin et du Holding communal du groupe Dexia, ainsi que de Directeur du développement des sites universitaires de l'UCL à Louvain-la-Neuve et Bruxelles ;

Ses connaissances du secteur de l'eau acquises dans ses fonctions d'administrateur de l'Inasep et de l'IBW ;

Sa capacité à participer à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la SWDE et à la poursuite des objectifs de restructuration du secteur de l'eau énoncés par le Gouvernement.».

Ainsi, au-delà de leurs capacités de gestion d'une entreprise de la taille de la SWDE, les formations et expériences professionnelles des futurs membres du Comité de direction de la SWDE sont complémentaires et permettront de former un Comité bien diversifié.

Le choix des candidats a également été effectué en concertation avec les Directeurs généraux sortants, dans un esprit de continuité d'action et de défense des intérêts et des valeurs de la Société.

En conclusion, je suis confiant dans le choix du Gouvernement pour mener la SWDE vers une optimisation de la qualité du service offert aux citoyens et la mise en œuvre de sa nouvelle organisation voulue ici même par le législateur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, si je vous reconnais une qualité, c'est d'essayer de créer de la brume. Vous nous avez expliqué qu'il y a beaucoup de mandats en moins, mais ce sont ceux qui se réunissaient une à deux fois par an. Vous n'avez jamais voulu vous engager sur un amendement, de notre part, qui ne demandait aucune dépense supplémentaire, mais bien des jetons de présence.

En ce qui concerne le poste pour Écolo, je ne vous ai d'ailleurs même pas posé la question à ce sujet. Nous n'avons d'ailleurs jamais demandé la proportionnelle quant aux postes de direction.

Je vous ai dit que je ne mettais pas les qualités de ces personnes en doute, je vous demande s'ils sont compétents ? Mais, vous êtes incapable de le dire, parce que vous n'avez même pas fait de comparaison.

Vous êtes intervenus à propos du décret et de l'organisation décrétale. À ce titre, vous savez que vous pouvez adapter le décret si vous le voulez, vous m'aviez dit le 19 juillet qu'il convenait effectivement d'éviter tout conflit interne. Vous m'avez donc déclaré votre volonté de faire autrement, et aujourd'hui, vous me dites que c'est une procédure normale.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Veuillez ne pas faire d'amalgame, ni de «grosse soupe». Vous mettez en cause des personnes dont l'honnêteté n'est pas à mettre en cause.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – C'est vous qui faites des interprétations.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Et vous des insinuations.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous précisez l'importance de la transparence des désignations mais que pouvez-vous répondre à la double casquette du Bourgmestre et du Directeur de la SWDE ?

Je constate aussi que vous n'avez pas répondu aux questions relatives aux conflits d'intérêts ni sur les recours éventuels. Nous pouvons donc en conclure que vous n'êtes pas vraiment «progressiste» par rapport à votre volonté de bonne gouvernance. J'espère que vous agirez différemment pour la désignation du cinquième poste.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Avant de débuter les questions orales, j'informe l'Assemblée que Mme Cornet transforme sa question orale sur «l'Office wallon des Déchets» en question écrite.

De même, étant entendu que je dois quitter notre Commission vers 15 heures, j'ai demandé, en l'absence de M. Meureau, à M. Langendries de bien vouloir me remplacer, dès maintenant, afin que je puisse vous poser ma question sur le recyclage des pneus utilisés pour les silos des agriculteurs.

Quant à mes deux autres questions sur «l'utilisation des sacs en plastiques et biodégradables» et sur «le recyclage des langes», je les transforme en questions écrites.

La question de M. Daerden sur «l'épuration en Région wallonne» est transformée en question écrite.

(M. Langendries, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE RECYCLAGE DES PNEUS UTILISÉS POUR LES SILOS DES AGRICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le recyclage des pneus utilisés pour les silos des agriculteurs».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en octobre dernier sur le recyclage des pneus utilisés pour les silos des agriculteurs et plus particulièrement sur les démarches à suivre par un agriculteur pour régulariser sa situation.

Vous aviez évoqué le rôle de l'asbl Recytyre dans cette collecte de pneus et notamment son engagement à trouver une solution afin d'aider les agriculteurs. L'asbl devait rencontrer la Fédération wallonne de l'agriculture afin de dégager des pistes de solution.

Quelles solutions ont pu être trouvées ? Quelle en est leur efficacité ?

Quelles demandes les agriculteurs doivent-ils faire pour se débarrasser de leurs pneus ? Qui doivent-ils rencontrer ?

De manière générale, quel bilan tirez-vous de la collecte des pneus des agriculteurs wallons ? Quelle quantité a déjà pu être rassemblée ?

Vous m'aviez précisé que vous appliquiez une certaine tolérance vis-à-vis des stocks de pneus des agriculteurs, pour autant qu'ils ne dépassent pas une couche de pneus sur les silos, cette tolérance est-elle bien appliquée ? Des contrôles ont-ils été réalisés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, il convient de rappeler que la gestion des stocks historiques des pneus, tels que les pneus utilisés par les agriculteurs pour couvrir leurs silos, n'est pas prévue dans le cadre de l'obligation de reprise des pneus.

Sur une base purement volontaire, l'asbl de gestion de l'obligation de reprise des pneus usagés, Recytyre, a lancé une enquête auprès des agriculteurs en collaboration avec la Fédération wallonne de l'Agriculture, afin d'évaluer le stock de pneus de manière qualitative et quantitative.

Les résultats, compilés au mois de septembre 2006, sont pour l'essentiel les suivants.

Sur les 13.914 réponses au formulaire d'enquête dont 25 % en Wallonie et 75 % en Flandre, 96 % des répondants ont déclaré posséder des pneus.

Pour la Wallonie, le nombre total de pneus estimé est de :

– 2.400.000 pneus tourisme ;
– 95.000 pneus poids lourds ;
– 51.000 pneus agraires ;
– 186.000 autres pneus.

Parmi ces pneus, les exploitants ont déclaré souhaiter l'évacuation de :

– 987.000 pneus tourisme ;
– 53.000 pneus poids lourds ;
– 27.000 pneus agraires ;
– 66.000 autres pneus.

Les quantités sont donc fort importantes.

La discussion en cours chez Recytyre porte donc maintenant sur la mise sur pied d'un plan opérationnel

permettant, avec les moyens disponibles de Recytyre, de satisfaire un maximum de personnes en évacuant le plus grand nombre de pneus.

Un projet sera soumis au Conseil d'administration sous peu.

À ce jour, les comptes opérationnels de l'organisme de gestion Recytyre ne sont pas clôturés pour l'exercice 2006. Il est donc prématuré d'indiquer un montant financier susceptible d'être dédié au projet de collecte de pneus auprès des agriculteurs, ainsi que les mesures opérationnelles.

Recytyre n'exclut pas de demander une contribution aux agriculteurs car l'organisme de gestion ne pourra supporter seul le coût d'évacuation en conservant à son niveau actuel le montant de la contribution environnementale par pneu.

Pour le surplus, une plate-forme électronique d'échange de pneus usés entre les agriculteurs est prévue pour être mise en ligne sur le site Internet de Recytyre. Cette plate-forme doit permettre de mieux répartir les quantités de pneus usés non utilisés, d'une part entre les agriculteurs désireux de se défaire des pneus usés et d'autre part ceux qui, du fait de l'extension de leurs activités, sont demandeurs de pneus usés supplémentaires.

Ce portail devrait mettre un terme au transfert de pneus usés entre le secteur (spécialistes pneus, garages) et les agriculteurs.

Enfin, la Division de la Police de l'Environnement n'exige pas de permis pour le stockage de pneus ni l'évacuation des pneus stockés par les agriculteurs pour autant que ceux-ci soient utilisés en une seule couche sur les silos.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse. Je me rends compte que le dossier et la discussion avec Recytyre ont évolué, maintenant l'évaluation de stock est supérieure à ce qu'on pouvait estimer. Si des agriculteurs doivent s'en débarrasser, on essayera de trouver une tolérance entre Recytyre et les agriculteurs, mais on se rend compte que l'évaluation du total des pneus est quand même assez conséquente, et donc, pouvoir faire disparaître le tout sans avoir une contribution du secteur n'est pas simple.

J'attire votre attention sur le fait qu'avoir une collecte interchangeable par rapport au site de Recytyre est une chose tout à fait pertinente. Le but, c'est de la mettre en exécution le plus rapidement possible et d'essayer malgré tout, que les agriculteurs qui ont rentré un dossier, en expliquant qu'ils terminent leur exploitation et qu'ils ont des pneus, ne soient pas réellement pénalisés, sachant bien que c'est quand même un secteur bien spécifique et que s'ils ont évidemment stocké des pneus, c'est pour une raison bien valable et bien spécifique.

QUESTION ORALE DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ÉQUESTRE EN RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement du sport équestre en Région wallonne».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, durant plusieurs siècles, le cheval a été omniprésent dans nos campagnes. Mais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et la mécanisation de l'agriculture, le cheval avait progressivement disparu de notre paysage.

Or, on constate, depuis une dizaine d'années, une recrudescence de la présence des équidés dans les prairies wallonnes. Ceci s'explique par plusieurs facteurs : démocratisation du prix des sports équestres, disponibilité de prairie, développement du tourisme ou encore accueil à la ferme.

Aujourd'hui, on assiste à la renaissance d'une filière agricole. Cette filière va avoir besoin d'une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux demandes des propriétaires de chevaux, on pense principalement aux maréchaux-ferrants.

Monsieur le Ministre, quelles sont les collaborations que vous avez à sujet avec la Ministre de la formation ?

L'offre de services répond-elle à la demande des amateurs de chevaux ?

À côté de ce qu'on pourrait appeler les chevaux personnels, il y a des installations collectives : les centres équestres. Or il semble que les centres équestres n'aient pas de reconnaissance agricole, ce qui ne va pas sans poser des problèmes.

En effet, les agriculteurs peuvent avoir des chevaux en pension et en faire un manège. C'est une bonne chose car, l'attrait touristique du cheval n'est pas

négligeable et à l'heure actuelle, les sources de diversifications rentables sont intéressantes. Ces agriculteurs paient une TVA de 6 %.

Il y a aussi une série d'asbl qui gèrent des manèges. Or ces asbl ne paient pas de TVA.

Or, pour un manège, qui n'est ni attaché à une exploitation agricole traditionnelle ni à une asbl, on paie une TVA de 21 %.

Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'il y a là un problème de manque d'harmonisation ou de concurrence déloyale ? Au-delà de ce problème de TVA, on constate d'autres problèmes pour les exploitants de manèges : un exploitant de manège ne peut ni construire sa maison, ni ses installations professionnelles sur du terrain agricole. Donc, il y a généralement des disparités entre le lieu d'exploitation et le domaine de vie.

Monsieur le Ministre, quelle est votre position sur le sujet ? Comment allons-nous travailler en Région wallonne pour valoriser une filière agricole à fort potentiel ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, comme vous le faites bien remarquer, le secteur équin s'est fortement redéployé ces dernières années. Il suffit de rappeler quelques chiffres pour se rendre compte de son importance.

La filière cheval wallonne, c'est :

– 1.500 emplois temps plein ;
– 150.000 chevaux recensés ;
– 30.000 pratiquants affiliés ;
– 10.000 propriétaires ;
– 100 millions d'euros de plus-values.

Bref, c'est un secteur qui s'est socialement démocratisé et qui représente un véritable poids économique.

Socialement, les sports équestres constituent la troisième fédération sportive en Wallonie.

Au-delà du sport, le cheval se décline également via le tourisme, l'hippothérapie, le débardage, les poneys clubs, le contact-nature ainsi que via des produits inattendus à base de lait de jument, notamment des savons, des produits cosmétiques ou alimentaires.

À l'image de ce qui s'est passé en France, je veux fédérer le secteur afin d'optimaliser à tout niveau et notamment quant au rendement des aides financières accordées.

Il faut savoir en effet que dans le cadre des budgets qui relèvent de mes compétences, la Région wallonne subsidie chaque année le secteur cheval à raison de 2 millions d'euros en aides directes.

Beaucoup de choses ont déjà été accomplies. Je pense notamment à :

– la modernisation des installations à l'École de Gesves qui permet le développement d'une école des métiers du cheval de haut niveau et le maintien en Wallonie de la présentation nationale des jeunes chevaux d'élite ;
– la convention passée avec le centre européen du cheval à Mont-le-Soie, qui, en collaboration avec l'Université de Liège, développe le volet scientifique de l'appareil locomoteur du cheval, débouchant sur un développement d'une maréchalerie de haute technologie et de nouvelles modalités d'entraînement des chevaux de sport ;
– l'Hippodrome de Ghlin, vitrine du cheval de sport pour le grand public et pôle de développement pour les éleveurs en Hainaut ;
– l'école de maréchalerie qui verra une antenne se développer à Libramont.

J'ai chargé le centre de Mont-le-Soie de réfléchir à la création à terme d'un Haras régional wallon qui viendrait, non pas concurrencer les étalonniers privés, mais proposer aux petits propriétaires ou aux manèges des étalons de qualité et à un prix abordable pour leur jumenterie. L'objectif est d'améliorer la population équine, base de départ pour la production de chevaux d'élite.

Comme vous le faites remarquer, l'application de la TVA n'est pas équitable. C'est pourquoi, je suis intervenu, en collaboration avec la Confédération Wallonie-Bruxelles du Cheval, auprès du Ministre fédéral des finances pour abaisser le taux de TVA de la filière de 21 à 6 % comme on l'a fait en France, en Allemagne ou Hollande. La situation actuelle est inéquitable, tant à l'intérieur de nos frontières qu'au sein de l'Union. Cette mesure devrait donner un coup de «cravache» au secteur.

Enfin, à mon initiative, le Gouvernement wallon a adopté en décembre dernier l'arrêté déterminant les conditions intégrales relatives aux installations destinées à l'équitation comportant une ou des pistes à ciel ouvert.

En Wallonie, le nombre d'installations équestres – ouvertes au public – est de l'ordre de 500. La plupart ont des pistes dont la surface est inférieure à 2.000 m^2. Ces installations seront considérées comme «classe 3». Leurs propriétaires ne devront dès lors pas remplir de formulaire de permis d'environnement : une simple déclaration auprès des autorités communales suffit.

Ils devront toutefois se soumettre aux conditions intégrales qui imposent notamment des dispositions pour éviter les troubles de voisinage. Ainsi, les pistes ne pourront être utilisées entre 22 heures et 7 heures.

L'humidification des pistes par temps sec sera obligatoire, afin de réduire l'émission de poussières. Pour les installations possédant une ou des pistes dont la surface est supérieure à 2.000 m2, ils seront de «classe 2» et nécessitent donc un permis d'environnement.

De plus, j'ai initié à la Direction générale de l'agriculture, un groupe de travail pour redéfinir les normes minimales pour permettre à une entreprise équine de s'installer en zone agricole.

Enfin, et dans ce même ordre d'idée, les exploitants équins pourront, à l'avenir, bénéficier de toute une série d'aides supplémentaires. Nous sommes en pleine discussion, au travers de ce groupe de travail, pour aller encore plus en avant.

M. le Président. – La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour la description du secteur, pour le soutien que vous y apportez, et pour les réponses obtenues à mes questions par rapport à la TVA. Comme dirait quelqu'un de proche, j'aurai l'œil sur vous quant à la suite de l'intervention fédérale. Et c'est vrai qu'une harmonisation était nécessaire.

Par contre, il est intéressant que le secteur agricole soit reconnu comme intervenant, même si c'est en classe 3 et avec une entreprise parfois un peu plus minime de manière à diversifier au maximum les exploitations puisque le secteur équin a le vent en poupe. Cravachons donc dans ce domaine.

QUESTION ORALE DE M. THISSEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RÉAPPARITION DE LA GRIPPE AVIAIRE EN EUROPE ET SES CONSÉQUENCES POUR LE SECTEUR AVICOLE WALLON»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Thissen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réapparition de la grippe aviaire en Europe et ses conséquences pour le secteur avicole wallon».

La parole est à M. Thissen pour poser sa question.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la grippe aviaire a fait sa réapparition en Europe. Les autorités sanitaires belges sont en alerte, même si l'Europe se veut rassurante. Le Commissaire de la Santé, Markos Kyprianou, a assuré que les autorités vétérinaires nationales et la Commission européenne feraient tout pour empêcher la propagation dans l'UE et qu'elles prendraient toutes les mesures nécessaires en vue de localiser le virus.

Depuis 2005, dans le cadre de la gestion du risque de grippe aviaire, la Belgique travaille avec une matrice de décisions qui tient compte des périodes de migration, de la proximité du risque par rapport aux voies migratoires et des différences pouvant exister entre les espèces aviaires. Étant donné que la période de migration de printemps des oiseaux sauvages n'a pas encore commencé, plusieurs mesures rentrent en application en Belgique.

Monsieur le Ministre, quelle est votre appréciation par rapport à la réapparition du virus en Europe ? Que pensez-vous de la position adoptée par l'Union européenne ? Quels sont les différents scénarios de propagation envisagés par l'AFSCA ? Le cas d'une pandémie est-il à envisager ?

Quelles dispositions sont étudiées au niveau wallon ? Le secteur avicole a-t-il été informé et/ou consulté par rapport aux mesures préconisées ?

En 2005, alors que je vous interrogeais à ce sujet, vous aviez déclaré que les services de la DNF étaient à la disposition de l'AFSCA pour toute opération de *monitoring* de la maladie. Cette collaboration est-elle toujours d'actualité et quel en est le bilan ?

Enfin, le nombre d'exploitations en Région wallonne situées en zones à risques, zone d'un rayon d'un km autour des sites de repos et de passage des oiseaux aquatiques migrateurs, a-t-il évolué par rapport à 2005 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, en ce qui concerne les derniers faits d'actualité en la matière, je vais demander au Fédéral qu'il puisse nous donner les chiffres précis de tout ce qui s'est passé, notamment par rapport aux récents foyers de grippe aviaire qui ont été découverts en Europe :

– le 23 janvier, 5 oies mortes ont été trouvées dans une exploitation dans le sud-est de la Hongrie ;

– le 2 février, dans un élevage de 160.000 dindes à Suffolk – Royaume-Uni – dont 2.600 sont mortes de H5N1.

L'AFSCA appelle les détenteurs professionnels et particuliers de volailles à une vigilance accrue.

L'AFSCA a pris des mesures qui resteront maintenues jusqu'au moment où débutera la migration de printemps, ou jusqu'au moment d'une nouvelle évolution qui demandera des mesures plus strictes :

– les détenteurs professionnels de volailles en zones naturelles sensibles doivent continuer le confinement obligatoire des volailles ;

– les détenteurs professionnels de volailles hors zones naturelles sensibles ont l'obligation de nourrir et d'abreuver les volailles à l'intérieur et le confinement est recommandé pour éviter le contact avec les oiseaux sauvages. De plus, pour toutes les exploitations avicoles professionnelles, une bonne hygiène d'exploitation doit être respectée afin d'éviter l'introduction de la grippe aviaire ou d'autres infections ;

– les détenteurs particuliers de volailles dans les zones naturelles sensibles sont tenus de nourrir et d'abreuver les volailles à l'intérieur et il leur est aussi conseillé de les confiner.

De plus, chaque détenteur de volailles doit signaler toute suspicion de la maladie – diminution de plus de 20 % des ingestions d'eau et de nourriture, mortalité élevée ou anormale, baisse de ponte de plus de 5 % durant 2 jours – au vétérinaire agréé, qui prélèvera des échantillons et avertira l'UPC de l'Agence.

Enfin, des mesures sont prises quant aux voyageurs qui reviennent d'un pays ou d'une région où sévit la grippe aviaire. Ils ne peuvent pas importer d'oiseaux vivants ou des denrées alimentaires, et ne peuvent pas avoir de contacts avec des volailles durant les 4 jours suivant la date de leur retour.

Il est important d'avoir une attitude proactive par rapport à cette maladie et donc prévenir des mesures qui pourraient être activées dans le cas de mise en évidence de H5N1 en Belgique.

Dans mes compétences, lors de sa réunion du 12 février dernier, le Conseil supérieur de la chasse a été consulté et a marqué son accord sur des mesures susceptibles d'être prises au niveau de la législation sur la chasse dans l'hypothèse de la mise en évidence de cas de H5N1 sur le territoire belge : interdiction du transport et du lâcher des petits gibiers vivants et gibiers d'eau, interdiction de la chasse et destruction des oiseaux gibiers, prévention de la contamination des chasseurs, interdiction de l'usage d'appelants vivants pour la chasse aux canards colverts et pigeons ramiers.

Dans le cadre de l'épidémiosurveillance de la grippe aviaire, un *monitoring* des oiseaux sauvages est organisé. Une étroite collaboration existe entre les services de la DNF et l'AFSCA et est toujours d'actualité. Il est important d'avoir une bonne collaboration entre les différents services concernés et une très bonne communication entre les différents partenaires.

J'ai remis en place les réunions régulières des différents services qui sont de ma compétence – tourisme, DNF, OWD, DGA, FACW (Filière avicole et cunicole wallonne) – avec mes collaborateurs en mon Cabinet afin de définir les actions à mettre en place et les stratégies de communication et d'information à prendre en cas de mise en évidence de H5N1 en Belgique.

La Filière avicole est évidemment associée à ces discussions afin que le secteur soit consulté et informé des mesures qui pourraient être prises.

Mon Cabinet ayant été désigné par le Gouvernement wallon comme point de contact avec les autorités fédérales en la matière, mes collaborateurs participent au Comité de coordination interministériel «Influenza».

Il nous a été demandé de mettre en place un Plan de gestion de crise pour la Région wallonne et ce, en étroite collaboration avec les Communautés française et germanophone afin de décider de toutes les mesures sanitaires, agricoles ou encore environnementales à prendre si un cas de H5N1 venait à être découvert en Belgique.

Je tiens à souligner – et je le dis ici très clairement –, que l'opérateur central est le Fédéral, c'est l'AFSCA. Nous venons aider en tant que tel. Ce n'est pas à nous de prendre des mesures au niveau sanitaire et d'improviser en la matière, chacun allant de sa petite mesure. Donc, l'opérateur central, c'est l'AFSCA. Nous venons, quelque part, aider, collaborer.

M. le Président. – La parole est à M. Thissen.

M. Thissen (cdH). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la précision de votre réponse parce que vous nous indiquez clairement quels sont les indicateurs utiles pour les exploitants, les possesseurs de volailles en vue de déterminer éventuellement s'il y a des problèmes. Je note que le confinement est recommandé, mais plus obligatoire. Cela me paraît quand même important aussi. Je pense que la mesure est assez normale étant donné que jusqu'à présent, on n'a pas eu le moindre cas en Belgique. Il ne faut pas non plus continuer à maintenir des mesures absolument drastiques qui ont un coût économique absolument démesuré par rapport à l'effet qui en découle.

En conclusion, il est vraiment essentiel que l'information soit de très bonne qualité et que toutes les associations concernées continuent à se tenir informées, et ce, des plus petits aux plus grands exploitants. D'après ce que vous me dites, j'ai l'impression que les mesures utiles sont prises et donc, il ne reste qu'à espérer qu'on n'aura pas besoin de les mettre en œuvre.

(M. Fontaine, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. LANGENDRIES À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Langendries à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les nouvelles technologies dans le développement du tourisme».

La parole est à M. Langendries pour poser sa question.

M. Langendries (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le développement du tourisme passe également par le recours à de nouvelles technologies : sites Internet, audioguides, bornes interactives, écrans multimédias, scénographies, ou tout simplement la gestion de la billetterie qui permet d'encoder les coordonnées des visiteurs. Cela facilite les actions de promotion qui permettent de contacter les visiteurs ultérieurement.

Pour répondre à un consommateur qui utilise désormais Internet pour préparer, organiser et acheter des prestations touristiques, une multitude d'acteurs du tourisme ont désormais pris position sur le web. Une présence forte sur ce média est plus que jamais incontournable pour les entreprises du secteur.

Les opérateurs touristiques sont unanimes pour dire que les sites Internet doivent être interactifs et qu'il faut donner aux clients les informations nécessaires afin qu'ils préparent leur visite, fassent des réservations. Par ailleurs, sur place, ils doivent pouvoir disposer des meilleurs outils pour avoir une visite agréable, notamment par la mise à disposition de bornes interactives.

Pour être reconnu comme attraction touristique par la Région wallonne, les opérateurs touristiques doivent respecter certains critères. Ils doivent notamment transmettre des statistiques précises sur leur clientèle, préciser leur objectif. L'amélioration des services et l'augmentation de la clientèle passent aussi par la technologie.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous dresser un état des lieux quant à l'utilisation des nouvelles technologies dans les attractions touristiques, et nous dire quelles mesures sont actuellement prises pour encourager les opérateurs touristiques à recourir aux nouvelles technologies pour leur permettre d'attirer une clientèle plus importante ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, le décret du 1er avril 2004 relatif aux attractions touristiques met en place une labellisation et un classement des attractions touristiques via l'attribution de 1 à 5 «soleils», en fonction de critères qui sont fixés par le Gouvernement.

Afin d'encourager les attractions touristiques dans leurs efforts de modernisation, le décret prévoit l'octroi de primes pour l'équipement, l'aménagement ou l'amélioration des infrastructures d'une attraction touristique.

J'ai reçu le 25 novembre dernier l'avis du Conseil d'État sur l'avant-projet d'arrêté d'exécution. sur la base des remarques formulées, j'ai sollicité à nouveau l'avis du secteur et de mon administration. Un rapport final m'a été adressé ce 31 janvier 2007 et me permettra de présenter au Gouvernement, dans les prochaines semaines et en dernière lecture, le projet d'arrêté définitif.

Je puis toutefois vous préciser que les nouvelles technologies prendront une place importante dans cet arrêté d'exécution :

– au travers des différents critères qui permettront à une attraction d'être labellisée et classée en «soleils» – comme par exemple les équipements multimédias, l'*e-ticketing* ou encore le site Internet de l'attraction qui sera examiné à l'aune de 15 sous-critères précis ;

– au travers du mécanisme incitatif des primes – qui ciblera certains investissements comme, par exemple, la billetterie informatisée permettant le traitement statistique, des audioguides.

Deux projets pilotes sont en cours : l'un avec la Maison du tourisme du Tournaisis qui a initié un projet de billetterie commun à une vingtaine d'attractions de son ressort, notamment à des fins d'analyse statistique, l'autre avec l'association Attractions & Tou-

risme sur la base d'un schéma similaire. Dans les deux cas, une convention de partenariat est prévue avec l'Observatoire du tourisme wallon. Et nous tenons compte de ces éléments, non seulement au travers d'arrêtés, mais aussi au travers de modifications à l'avenir, voire de collaborations ou d'extensions de ces projets à l'ensemble de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Je remercie le Ministre pour les précisions qu'il vient d'apporter. Ce sont effectivement des développements qui seront de plus en plus nombreux dans les mois et les années à venir. Je suis intéressé d'entendre qu'il existe des projets pilotes en la matière et notamment, la capacité pour une ville comme Tournai d'essayer de regrouper toute une série d'activités à travers une billetterie commune. Je pense que c'est important de pouvoir constater, aujourd'hui, que les capacités technologiques permettent de réaliser ce genre de choses dans un endroit commun et donc, qu'il y ait une possibilité d'accès beaucoup plus simplifiée au client ou au consommateur.

(M. Langendries, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DÉCLIN DE LA POPULATION DE MUSCARDINS DANS LES FORÊTS WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le déclin de la population de muscardins dans les forêts wallonnes».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, vous aviez été étonné que je ne continue pas mes questions sur le bestiaire de la Wallonie, donc, j'y reviens.

Il est un petit rongeur de 15 cm de longueur, queue comprise, et de couleur marron clair, le muscardin qui a pour cousin le loir ou le lérot.

Ce petit animal se nourrit essentiellement de noisettes et hiberne de l'automne à avril-mai, il dort donc de six à sept mois sur l'année. Il vit dans les forêts d'Europe et notre Région n'échappe pas à la règle.

Malgré le fait que ce rongeur ne semble pas causer de dégâts particuliers, le muscardin voit ses effectifs se réduire progressivement en Ardenne, son principal habitat.

Il semble que la cause soit la gestion de nos forêts qui a raison du biotope nécessaire à son développement. Le muscardin affectionne particulièrement les broussailles, framboisiers, mûriers et autres espaces feuillus qui tendent à disparaître au profit d'une gestion rationnelle de la forêt wallonne et notamment le remplacement de la forêt traditionnelle par de la culture d'épicéas.

Pouvez-vous me donner les chiffres d'évolution de la population de muscardin en Région wallonne ?

Le muscardin est une espèce strictement protégée. Existe-t-il des actions ou brochures qui en informent la population, les professionnels et utilisateurs de la forêt ?

Il semble que la Région wallonne se penche sur le problème par la mise en place d'actions, en collaboration avec les écoles, pour évaluer la population actuelle de muscardin dans nos forêts. Pouvez-vous me dire quelle est la participation des écoles dans cette opération ? Est-elle suffisante pour assurer un travail de recensement efficace ?

Quelles mesures comptez-vous prendre, si le constat est établi que la population de muscardin est bien en diminution, pour éviter que ce rongeur disparaisse de nos forêts ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je fais le point sur des espèces particulières avec M. Fontaine. Je disais, avant qu'il ne prenne la parole : «*Il ne nous reste plus que deux ans et demi pour faire le tour de toutes les espèces dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler*.».

M. Fontaine (MR). – Ne me provoquez pas parce qu'il y en a encore beaucoup.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est un plaisir à chaque fois.

Un réseau de suivi de l'état de la biodiversité a été mis en place. Jusqu'il y a peu, les connaissances sur les mammifères étaient très lacunaires.

J'ai donc initié fin 2005 une convention avec l'ULg, afin d'organiser le suivi d'une dizaine de mammifères, parmi lesquels le muscardin, le loir et le lérot.

Le but de ces recherches est d'évaluer l'état et l'évolution de leur population afin de définir les mesures de gestion les plus adéquates à mettre en œuvre.

Pour en venir au muscardin, selon les informations très récentes, collectées entre 2001 et 2006, on compte 25 localisations de muscardins pour la Région wallonne. Ce qui n'est bien entendu qu'un reflet tronqué de l'abondance de l'espèce.

Dans le cadre de l'étude menée actuellement, il est prévu, avec l'aide de la DNF, de réinstaller des nichoirs dans des cantonnements témoins pour vérifier la présence du muscardin et des autres gliridés – animaux de la même famille.

En parallèle, comme cet animal est très discret, la méthodologie choisie pour l'étudier est basée sur ses indices de présence via «la chasse aux noisettes». Cette expérience a par ailleurs été menée avec brio dans d'autres pays – Allemagne, Angleterre. Elle consiste à collecter, dans un maximum de sites, des noisettes rongées par cet animal.

C'est dans ce cadre qu'une collaboration avec les écoles, les CRIE et les Parcs naturels est développée et que des documents pédagogiques ont été rédigés. Ces documents sont d'ailleurs disponibles pour le grand public sur Internet.

Les noisettes collectées sont expertisées par le collaborateur de ULg : ces informations viendront s'ajouter aux données ponctuelles et permettront d'avoir une meilleure vision d'ensemble de la distribution de l'espèce.

Une quarantaine de classes se sont, pour le moment, montrées intéressées.

Pour vous donner une idée, actuellement, environ 1.000 noisettes ont déjà été renvoyées à l'université pour analyse, depuis le lancement de l'opération il y a 3 mois.

Quant à l'information destinée aux professionnels et aux utilisateurs de la forêt, elle a également été réfléchie :

– d'abord, la coopération des agents de la DNF. Près de 50 d'entre eux ont participé à une formation organisée sur l'identification des indices de présence de différentes espèces et un carnet de terrain a été conçu et distribué à cette occasion, les sensibilisant ainsi à la problématique ;

– ensuite, des articles thématiques paraîtront sous peu dans les revues spécialisées à l'attention des professionnels de la forêt et des naturalistes.

Des mesures de gestion sont déjà suggérées pour pousser à une diversification des habitats favorisant la présence de ce petit rongeur.

En fonction du résultat des recherches, d'autres mesures seront à prendre pour enrayer le déclin éventuel du muscardin.

Tous les muscardins vous remercient vraiment de votre question.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée et j'espère que les actions qui sont entreprises, tant au niveau scolaire qu'au niveau de l'Université de Liège, permettront de maintenir cette population et d'éviter la disparition de l'espèce en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES MAISONS DU TOURISME»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les Maisons du tourisme».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je viens vers vous concernant la Maison du tourisme pour faire un peu le point de la situation puisque vous avez hérité de cette situation en succession de votre prédécesseur qui avait initié ce vaste mouvement d'installation de Maisons du tourisme en Wallonie. Donc, c'est l'occasion de faire le bilan après 3 ou 4 années d'existence des 42 Maisons du Tourisme en Wallonie et de voir un peu quel est le rôle qu'elles ont et le coût que cela représente.

Chacune de ces maisons représente un «pays touristique» qui comprend au minimum deux communes.

Toutes les Maisons du tourisme sont reconnues officiellement par le Commissariat général au tourisme et chacune dispose de statuts d'asbl.

Disposez-vous de statistiques comparatives entre la fréquentation effective de nos hébergements en

Région wallonne tous types confondus entre «l'avant» Maisons du tourisme et «l'après» Maisons du tourisme ? Si oui, j'aimerais en disposer.

Pourriez-vous me faire savoir quel type d'encadrement, d'accompagnement et de contrôle exerce le CGT vis-à-vis de ces Maisons du tourisme «reconnues» ?

Est-il exigé de ces Maisons du tourisme qu'un rapport annuel des activités de promotion, des relevés de fréquentation, d'organisation diverses soit dressé et produit dans le cadre de cette reconnaissance ? Si oui, à qui est-il transmis ?

Le subventionnement de ces Maisons du tourisme est-il soumis à conditions ? Si oui, lesquelles ? Quel organisme contrôle la réalisation effective de ces conditions ? Des Maisons du tourisme ont-elles déjà été confrontées à une «non-exécution» de ces conditions ? Quelles sont les sanctions prescrites en de tels cas ?

La question finale que je tiens à vous poser est de savoir si vous allez faire une évaluation de la mise en application de ce secteur tellement vaste et onéreux, à la fois pour le pouvoir wallon, mais également, communal, puisque les communes jouent un rôle important dans la participation de la gestion de ces Maisons de tourisme. J'aimerais faire le point avec vous sur cette question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, il existe effectivement, aujourd'hui, 42 Maisons du tourisme reconnues par le Commissariat général au tourisme. Elles ont été progressivement créées entre 1999 et 2004.

C'est vrai qu'il y a eu une augmentation assez importante puisqu'on est passé de 28 initialement prévues à 42, et que les budgets d'ailleurs qui étaient prévus pour 28 ont été utilisés pour en créer davantage. Mais cela a coincé un peu, vous l'aurez compris, durant une certaine période.

Toutes n'ont pas le statut d'asbl : je pense notamment à celle du Tournaisis qui est constituée sous la forme d'un secteur d'activité d'une intercommunale, ou encore la Maison du tourisme des cantons de l'Est qui est une fondation.

En ce qui concerne les statistiques des nuitées touristiques, je puis vous communiquer les données de l'Observatoire du tourisme wallon qui reprend les données INS, auxquelles il faut ajouter les nuitées des hébergements de terroir.

Ainsi, en 1995, l'INS répertoriait quelque 6,9 millions de nuitées, auxquels il convient d'ajouter le chiffre des nuitées en hébergement de terroir qui n'est pas traité par l'INS. En 2005, l'INS établit le nombre de nuitées touristiques, hors terroir donc, à 6,7 millions. Toutefois, l'Observatoire du tourisme wallon quantifie désormais les nuitées en hébergement de terroir à environ 1,8 million. Sachant que l'offre de ce type d'hébergement a vu sa capacité multipliée par 4 en 10 ans, on peut extrapoler que les nuitées touristiques ont augmenté de plus de un million en 10 années, soit une croissance de plus de 12 %.

En ce qui concerne l'évaluation d'un effet «après» Maisons du tourisme, il n'est pas aisé de l'analyser au vu de ce que je vous ai expliqué : l'étalement de l'ouverture des Maisons du tourisme de 1999 à 2004 et l'évolution de l'offre touristique. Il ne faut pas non plus négliger des facteurs externes, notamment des aspects de sécurité internationale qui peuvent intervenir de façon forte, des aspects aussi climatiques, le prix du pétrole, le développement du *low cost*, etc.

Un exemple : la création du village de l'Eau d'Heure, d'une capacité de 1.000 lits a augmenté en une seule année de plus de 100.000 nuitées, faisant donc augmenter réellement les performances de la «Botte du Hainaut».

Je rappellerai aussi que l'objectif poursuivi par le législateur en 1999 était principalement de professionnaliser l'accueil et l'information touristique à destination des touristes en séjour.

Nombre de lieux d'accueil ou d'information touristique, certes fonctionnant sur la bonne volonté, ne répondaient pas aux attentes du public. Ainsi les principales obligations légales assignées aux Maisons du tourisme sont l'accueil au minimum bilingue et les périodes d'ouverture élargie des bureaux d'accueil – minimum 300 jours par an, tous les week-ends de l'année et au moins 6 heures par jour y compris durant le temps de midi.

Progressivement, les missions des Maisons du tourisme se sont étoffées : édition d'un guide touristique présentant l'offre de son ressort, développement d'animation ou de promotion. Ces différentes actions sont décrites dans le contrat programme triennal de chaque Maison du tourisme. Ces programmes varient sensiblement d'une Maison du tourisme à l'autre, en fonction de son assise géographique et touristique, mais aussi en fonction du savoir-faire qu'elle a développé ou encore en fonction de son budget.

Le CGT assure le contrôle régulier des Maisons du tourisme :

– en participant au Comité d'accompagnement de celles-ci ;

– en examinant chaque année la correspondance des justificatifs de dépenses présentées pour la liquidation de la subvention de fonctionnement au regard des missions légales et du contrat-programme ;

– en recevant mensuellement les chiffres de fréquentation – guichet, site Internet, par téléphone ou courriel.

J'ai exigé voici plus d'un an qu'à l'occasion de son renouvellement, chaque contrat-programme soit complété par deux mesures de bonne gouvernance :

– le recrutement de tout employé doit se faire sur appel public et le choix du candidat doit faire l'objet d'une motivation expresse ;

– la Maison du tourisme doit publier annuellement la liste des marchés publics qu'elle a passée, les entreprises consultées et les adjudicataires retenus.

Dans la foulée de l'accord de coopération du 23 octobre 2006 conclu relativement à l'OPT, qui redéfinit clairement ses missions, j'ai demandé au CGT de préparer une circulaire pour encadrer les contrats-programmes et les adapter à cette nouvelle donne.

Il m'importe que tous les acteurs financés par la Région wallonne travaillent de concert et non isolément. La circulaire exigera aussi un rapport annuel d'activités qui devra être publié sur le site Internet de la Maison du tourisme et du CGT.

Enfin, dans l'hypothèse où une Maison du tourisme ne respecte plus ses obligations légales, en ce compris, celles du contrat-programme, le CGT peut suspendre le processus de versement des subventions de fonctionnement, voire retirer la reconnaissance de la Maison du tourisme, conformément aux articles 26 à 29 du décret du 27 mai 2004 relatif à l'organisation du tourisme.

J'ai essayé de vous communiquer, ici, les données les plus précises, mais il faudra attendre l'ensemble des éléments du CGT.

M. le Président. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère exhaustif de sa réponse. Je vous réinterrogerai ultérieurement sur le mode de fonctionnement et d'évaluation, ainsi que sur l'impact que cela a réellement sur les finances et autre.

M. le Président. – La question orale de M. Borsus sur «les stations d'épuration collectives en zone rurale» est transformée en question écrite.

Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 heures 10 minutes*.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AIE	Association intercommunale pour l'énergie et l'eau
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CGT	Commissariat général au tourisme
DGA	Direction générale de l'agriculture
DGRNE	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DNF	Division nature et forêts
DPU	Division provinciale de l'urbanisme
FACW	Filière avicole et cunicole wallonne
FIA	Fonds d'investissement agricole
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental d'étude du climat
INS	Institut national des statistiques
OPT	Office de promotion du tourisme
OWD	Office wallon des déchets
SWDE	Société wallonne des distributions d'eau